

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DES AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**SECRETARIAT PERMANENT DE LA
COORDINATION DES POLITIQUES
SECTORIELLES AGRICOLES**



Burkina Faso



Unité – Progrès – Justice

Stratégie Nationale de Conseil Agricole du Burkina Faso à l'horizon 2025

RAPPORT PROVISOIRE FINAL

Avril 2017

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Liste des tableaux	5
Sigles et abréviations	6
Résumé exécutif.....	10
INTRODUCTION	16
I. RAPPEL DES FORCES ET DES FAIBLESSES DU CONSEIL AGRICOLE AU BURKINA FASO..	17
1.1. Principales contraintes dans le sous-secteur des productions végétales.....	17
1.2. Principales contraintes dans le sous-secteur des productions animales et halieutiques	18
1.3. Principales contraintes dans des productions forestières et fauniques	19
1.4. Principales opportunités du secteur agricole au Burkina Faso	19
II. LES ENJEUX ET LES DEFIS A RELEVER	20
III. LES FONDEMENTS DE LA SNCA	21
III.1. Au niveau international.....	21
III.2. Au niveau continental	22
III.3. Au niveau régional.....	22
III.4. Au niveau national	22
IV. LES ORIENTATIONS OU AXES STRATEGIQUES ISSUES DU DIAGNOSTIC	23
IV.1. Analyse des perceptions et compréhensions des acteurs des différents concepts	23
IV.1.1. Perception et compréhension des Services techniques.....	23
IV.1.2. Perception et compréhension des organisations professionnelles agricoles.....	25
IV.1.3. Analyse des perceptions et compréhensions des différents concepts.....	26
IV.2. Objectif global	27
IV.3. Orientations ou axes stratégiques	27
V. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SNCA	30
V.1. Le développement du partenariat et la responsabilisation des acteurs	30
V.2. Le renforcement de la liaison recherche-formation-développement.....	31
V.3. La prise en compte de l'approche genre.....	31
V.4. La prise en compte des spécificités régionales.....	31
V.5. La prise en compte de l'approche chaînes de valeur.....	31
V.6. La valorisation des savoirs et savoirs faire locaux	32
V.7. La subsidiarité et la complémentarité des interventions.....	32
V.8. La prise en compte des trois dimensions du développement durable	32
V.9. La programmation et l'évaluation systématiques des activités	32
V.10. La promotion de la bonne gouvernance	32
VI. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNCA	33

VI.1. Le dispositif de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la SNCA	33
VI.1.1. Au niveau national.....	33
VI.1.2. Au niveau régional	34
VI.1.3. Au niveau provincial	34
VI.1.4. Au niveau communal.....	34
VI.2. Rôle et responsabilité des acteurs.....	37
VI.2.1. Rôle et responsabilité des acteurs publics	37
VI.2.2. Rôle et responsabilités des Chambres Régionales d’Agriculture CRA et des organisations professionnelles agricoles (OPA)	38
VI.2.3. Rôles et responsabilités des prestataires privés.....	38
VI.3. Approches, méthodes et outils de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole	39
VI.3.1. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs de tous les maillons.....	39
VI.3.2. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs du maillon de la production	40
VI.3.3. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs des maillons de la transformation et de la commercialisation	41
VI.4. Les supports de communication pour la diffusion des messages sur les technologies	41
VI.5. Moyens de mise en œuvre de la SNCA.....	42
VI.5.1. Besoins en ressources humaines.....	42
VI.5.2. Besoins en infrastructures et équipements	43
VI.5.3. Besoins en ressources financières	43
VI.6. Suivi-évaluation de la SNCA	43
VI.6.1. Suivi de la mise en œuvre.....	44
VI.6.2. Evaluation des actions de la SNCA.....	44
VI.6.3. Communication	44
VI.6.4. Dispositif du suivi évaluation.....	44
VII. LE FINANCEMENT DE LA SNCA	47
VII.1. Contribution de l’Etat.....	47
VII.2. Contribution des partenaires techniques et financiers.....	47
VII.3. Contribution des bénéficiaires.....	47
VIII. LES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT DE LA SNCA	48
VIII.1. Renforcement des infrastructures de communication	48
VIII.2. Création d’un environnement favorable à l’accès au marché	48
IX. LES HYPOTHESES ET LA GESTION DES RISQUES.....	48
IX.1. Hypothèses.....	48
IX.1.1. Volonté politique	49
IX.1.2. Stabilité sociopolitique	49
IX.2.	49

IX.2.1. Conditions climatiques et pluviométriques favorables.....	49
IX.3.	49
IX.3.1. Mobilisation suffisante des ressources humaines, matérielles et financières	49
IX.4. Analyse et gestion des risques	49
IX.4.1. Dégradation du contexte socio-politique	50
IX.4.2. Insécurité des personnes et des biens	50
IX.4.3. Aléas climatiques.....	50
IX.4.4. Disponibilité des ressources financières.....	50
X. BUDGET-PROGRAMME DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE	51
XI. LE CADRE LOGIQUE DE LA SNCA.....	52
LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	68
ANNEXES.....	71
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES.....	72
ANNEXE 2 : « TDR ».....	80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 :	Dispositif de suivi évaluation de la SNCA.....	45
Tableau n°2 :	Répartition du coût de la SNCA par Axe stratégique et par objectif	51
Tableau n°3 :	Cadre logique de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole	52
Tableau n°4 :	Budget-Programme pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole	58

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AMRT	Ateliers Mensuels de Revue de Technologies
ANVAR	Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la recherche et des innovations
APFNL	Agence des Produits Forestiers Non Ligneux
ARDEA	Atelier Régional de Développement de l'Expertise Agricole
ASVE	Activités de Suivi et de Visites des Exploitations
ASEG	Analyses Socioéconomiques selon le Genre
ASPHF	Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
ASVE	Activités des Visites et du Suivi des Exploitations
ATG	Activités de Travaux de Groupes
AVV	Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas
BDPA	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
BN-CRA	Bureau National des Chambres Régionale d'Agriculture
BPA	Bonnes Pratiques Agricoles
CAMES	Centre Africain et Malgache d'Enseignement Supérieur
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provincial
CCC	Cadre de Concertation Communal
CCP	Cadre de Concertation Provincial
CCR	Cadre de Concertation Régional
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer du Burkina Faso
CEIT	Centres d'Expérimentations des Innovations Techniques
CEF	Conseil en Exploitation Familiale
CEP	Champ Ecole de Producteur
CERCI	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Cultures Irriguées
CES/AGF	Conservation des Eaux et des Sols/Agroforesterie
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
CFJA	Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIDR	Compagnie Internationale de Développement Rural
CIC-B	comité interprofessionnel des Céréales du Burkina
CIR-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CM	Conseils Municipaux
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNS	Comité National des Semences
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CONAD	Conférence Nationale de la Décentralisation
CORAF	Conseil, Ouest et Centre Africain de Recherche Agricole pour le développement
CCRD	Conseil Consultatif Régional pour le Développement
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CPM	Champ de Producteur Modèle
CRA	Centre Régionaux d'Agriculture
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CR/CPSA	Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
CRPA	Centres Régionaux de Promotion Agro-pastorale
CRREA	Centre Régional de Recherches Environnementales et Agricoles
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CTFT	Centre Technique Forestier Tropical
CTN	Comité Technique National
CTR	Comités Techniques Régionaux
CTVAC	Comité Technique de la Vulgarisation et de l'Appui Conseil
CTVAT	Comité Technique de Vulgarisation et d'Appui Technique
CVD	Conseils Villageois de Développement
CVRS	Centre Voltaïque de Recherche Scientifique
DONATA	Dissemination Of New Agricultural Technologies in Africa
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DPAHRH	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPT	Développement Participatif de Technologies
DPRAH	Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRRAH	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques
DVA	Direction de la Vulgarisation Agricole
DVRD	Direction de la Vulgarisation et de la Recherche/Développement
EIER	Ecole Inter-Etats d'Équipement Rural
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ENESA	Ecole Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEPA-B	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina Faso
FERT	Formation pour l'Épanouissement et le Renouveau de la Terre
FIAB	Fédération Nationale des Industries Agro-alimentaires et de la Transformation du Burkina (FIAB)
FNGN	Fédération Nationale des Groupement Naam
FV/TV	Formation et Visites/training and Visite
GERES	Groupe Energie Renouvelables et Environnement
GIPD	Gestion Intégrée des Prédateurs et des Déprédateurs
IDR	Institut du Développement Rural
IDR	Ingénieurs de Développement Rural
IEMVT	Institut d'Etudes en Médecine Vétérinaire Tropicale
IFAN	Institut Français d'Afrique Noire
IFODER	Institut de Formation en Développement Rural de Bagré
IMF	Institutions de Microfinance
INERA	Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRAT	Institut de Recherche pour l'Agriculture Tropicale
IRBET	Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicales
IRCT	institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
IRFA	Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes
IRHO	Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
ISP	Institut Supérieur Polytechnique
IVRAZ	Institut Voltaïque de Recherche Agricole et Zootechnique
LDRV	Laboratoire de Diagnostic et de Recherche Vétérinaire
LORP	Loi d'Orientation relative au Pastoralisme
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MARA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MESSRS	Ministère des Enseignements Supérieur, Secondaire et de la Recherche Scientifique
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
MRA	Ministère des Ressources Animales
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MRSI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
OCCGE	Organisation Commune de lutte Contre les Grandes Endémies
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
ORD	Organismes Régionaux de Développement
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAPEM	Points d'Appui à la Pré-vulgarisation et d'Expérimentation Multi-locales
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PASPRU	Programme d'Appui au Secteur Privé Rural
PAVP/PFNL	Plan d'actions pour la Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
PCESA	Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole
PD/UD	Parcelle de démonstration/Unité de démonstration
PDA /ECV	Plan décennal d'actions du secteur de l'environnement et du cadre de vie
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PDRD	Programme de Développement Rural Durable
PMEF	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PFN	Politique Forestière Nationale
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PICOFA	Projet d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PMPV	Petits et Moyens Producteurs Vivriers
PNDEL	Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage
PNDSA	Programme National de Développement du Secteur Agricole
PNE	Politique Nationale en Matière d'Environnement
PNIA	Programmes nationaux d'investissement agricole
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNRS	Programme National de Recherche Scientifiques
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	Programme National de développement du Secteur Rural

PNRST	Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PNVACA	Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole
PPA	Peste Porcine Africaine
PPAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPCB	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PRIA	Programmes régionaux d'investissement agricole
PRP	Projet Riz Pluvial
PSRS	Plan stratégique de la recherche scientifique
PRSAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
PS	Producteurs Spécialisés
PSEEVCC	Politique Sectorielle de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PSREA	Plan Stratégique de Recherches Environnementales et Agricoles
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVPL	Programme Valorisation des Produits locaux
RTE	Référentiels Technico-économiques
SATEC	Société d'Assistance Technique et de Coopération
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	Stratégie de Développement Rural
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIM	Système d'Information des Marchés
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNCA	Stratégie Nationale de Conseil Agricole
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNVA	Système National de Vulgarisation Agricole
SNVACA	Système National de Vulgarisation Agricole et d'appui-Conseil Agricole
SNVACE	Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en Elevage
SNVTII	Stratégie Nationale de Valorisation des Technologies, Inventions et Innovations
SNVP/PFNL	Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
SOFITEX	Sociétés des Fibres et Textiles
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
SVAR	Service de Vulgarisation et d'Animation Rurale
TAA	Trypanosomoses Animales Africaines
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UAT	Unité d'Animation Technique
UAT	Unité d'Appui Technique
UATE	Unité d'Appui Technique en Elevage
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPB	Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
VVV	Vaccinateurs Volontaires Villageois
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage

RESUME EXECUTIF

Le diagnostic participatif de l'état des lieux du conseil agricole réalisé auprès des différents groupes d'acteurs des maillons des chaînes de valeurs des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques (ASPHF) a permis d'identifier plusieurs forces, faiblesses, opportunités et menaces regroupées dans des tableaux par sous-secteur. De même, ces groupes d'acteurs ont exprimé de nombreuses attentes et demandes dont la majorité relève du domaine du conseil agricole.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA), dont les fondements sont en cohérence avec les politiques et stratégies internationales, continentales, régionales et nationale de développement agricole et rural, permettra d'apporter des réponses adaptées à ces attentes demandes, en exploitant les opportunités pour renforcer les acquis, tout en réduisant les faiblesses et les menaces.

L'opérationnalisation de la SNCA se fera à travers la mise en œuvre des plans d'actions existants ou à élaborer par les Ministères en charge du développement rural. Sa mise en œuvre permettra l'accroissement de la production à travers l'amélioration de la productivité et facilitera l'accès au marché grâce à l'amélioration de la compétitivité des produits ASPHF. La SNCA contribuera, à travers le PNSR II, au renforcement de la sécurité alimentaire, de la résilience des populations et au développement économique et social du Burkina Faso.

La SNCA a été élaborée à partir des résultats du diagnostic et en prenant en compte les leçons tirées des expériences antérieures, notamment du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA), mis en œuvre au cours de la période de 1989 à 2010, du Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil Agricole (SNVACA), mis en œuvre de 2011 à 2015 Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en Elevage (SNVACE) mis en œuvre depuis 2016.

Les principes directeurs, les orientations et axes stratégiques, les modalités et le dispositif de mise en œuvre ainsi que le financement et les mesures d'accompagnement de son opérationnalisation, constituent la substance du contenu de cette stratégie nationale.

Les actions prioritaires définies par axe stratégique se présentent comme suit :

Axe stratégique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF

Il s'agit de développer aussi bien les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs directs (organisations professionnelles agricoles) que celles des structures d'appui publics ou privés (Services techniques, Institutions de recherche, Ecoles et Centres de formation professionnelle, etc.). Il s'avère également nécessaire de prendre en charge les thématiques émergentes qui caractérisent l'environnement physique (changements climatiques), socio-économique (accès au marché et approche chaîne de valeur) et technologique (technologies de l'information et de la communication) tant au niveau de la recherche que du développement.

Les actions prioritaires concernent :

- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF ;
- ✓ Le renforcement des capacités opérationnelles des OPA sur la base des besoins et demandes spécifiques des acteurs des filières ASPHF par sous-secteur ;
- ✓ Le renforcement des capacités des Services techniques impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA
- ✓ Le renforcement des capacités des Institutions de recherche et de formation professionnelle.

Axe stratégique 2 : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF ;

Au niveau de cet axe stratégique, il s'agit d'accroître les productions ASPHF par l'amélioration de la productivité au niveau de tous les maillons des chaînes de valeur, tout en respectant les trois (03) dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale).

Les actions prioritaires retenues dans la SNCA concernent :

- ✓ La diffusion des technologies de récupération des terres dégradées et de gestion de la fertilité des sols ;
- ✓ La diffusion des technologies d'amélioration de la productivité (semences variétés végétales, espèces animales et halieutiques, itinéraires techniques, etc.) ;
- ✓ La diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des ressources halieutiques, forestières et fauniques ;
- ✓ La diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des PFNL ;
- ✓ La formation des acteurs et actrices intervenant dans la valorisation des PFNL sur les techniques adaptées de production, de récolte et d'exploitation ;
- ✓ La formation des agents et des OPA sur les techniques de production des plants, de plantation et d'entretien des arbres et sur les techniques de protection des forêts contre les feux de brousse.

Axe stratégique 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des produits ASPHF

Le développement des productions ASPHF étant de plus en plus dépendant du marché, une attention particulière doit être portée sur les facteurs de compétitivité des produits (bruts et transformés). Ainsi, en plus de l'amélioration de la productivité, un accent sera mis sur la qualité des produits (normes sanitaires et phytosanitaires, traçabilité, conditionnement et présentation, etc.) et les techniques de marketing.

Les actions prioritaires concernent :

- ✓ La formation des transformateurs et formatrices des produits ASPHF sur les normes de qualité des produits ;
- ✓ La formation des acteurs sur les techniques de marketing ;
- ✓ Le développement de système d'informations sur les marchés (SIM) ;
- ✓ La promotion de la consommation des produits locaux ;
- ✓ L'organisation de manifestations de promotion des produits ASPHF.

Axe stratégique 4 : Renforcer le partenariat recherche-formation-développement

Au travers de cet axe, il s'agira de renforcer les capacités du système de recherche agricole et de formation professionnelle afin de répondre aux attentes et demandes de plus en plus fortes des différents acteurs. Ceci se fera, entre autres, par la mise en place de mécanismes fonctionnels de partenariat avec les autres acteurs du développement agricole pour la valorisation des résultats de recherche.

- ✓ La création d'un cadre de concertation entre les OPA, les institutions de recherche et de formation professionnelle ;
- ✓ Le renforcement de la communication et de la concertation entre les acteurs en vue d'une meilleure planification des activités de recherche et de formation professionnelle ;
- ✓ La dynamisation des structures de liaison recherche/développement au sein de l'INERA et de l'IRSAT et aux niveaux des Directions régionales en charge du secteur rural ;
- ✓ Le développement/renforcement du partenariat entre Institutions de recherche, Universités Ecoles et Centres de formation professionnelle ;
- ✓ L'implication des producteurs et les acteurs des filières ASPHF dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de recherche et de développement ;
- ✓ L'établissement de relations de partenariat entre les institutions de recherche et de formation professionnelle, les OPA et les entreprises agricoles ;
- ✓ Le renforcement des compétences et des capacités des acteurs de la recherche et de la formation professionnelle agricoles.

Axe stratégique 5 : Promouvoir une bonne gouvernance du conseil agricole

Le suivi-évaluation de la SNCA est un outil de bonne gouvernance et s'inscrit dans l'option de la gestion axée sur les résultats (GAR) retenue dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), adoptée par le Gouvernement en 2016. La SNCA fera l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il est nécessaire d'utiliser tous les canaux de communication pour ce document de référence.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes :

- ✓ L'élaboration du Manuel de suivi-évaluation ;
- ✓ La mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation.
- ✓ L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication ;
- ✓ La production de catalogues des technologies et innovations, leur traduction et leur diffusion dans les langues nationales du pays ;
- ✓ La formation des journalistes scientifiques sur les questions de valorisation des résultats de la recherche et des innovations générées par la recherche.

Un dispositif d'intervention est proposé pour la mise en œuvre de la SNCA implique l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'appui conseil des producteurs et de leurs organisations faïtières et est basé sur la structuration suivante :

1. Niveau national : SP/CPSA et Directions chargées de la vulgarisation au MAAH, MRAH, MEEVCC, MESRSI, CNA, CPF, PTF, ONG et Associations ;

2. Niveau régional : Directions Régionales du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, Centres Régionaux de Recherche Environnementales et Agricoles (CRREA), CRA, OPA faîtières régionales, ONG, Associations, Projets et Programmes ;
3. Niveau provincial : Directions Provinciales du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, CRA, OPA faîtières provinciales, ONG et Associations ;
4. Niveau communal : Zones d'Appui Technique du MAAH (ZAT), du MRAH (ZATE), du MEEVCC, CRA, OPA faîtières communales, ONG et Associations ;
5. Niveau villageois : Unité d'Animation Technique (UAT) du MAAH et du MRAH, CVD, Associations, OP, etc.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la SNCA mettra en place et/ou se basera sur des cadres de concertation existants aux niveaux national, régional, provincial, communal et villageois. Ces cadres de concertation tiendront compte des spécificités régionales dans les filières agrosylvopastorales, halieutiques et fauniques.

➤ **Au niveau national**

Compte tenu de sa dimension multisectorielle et interministérielle, la structure de coordination de la mise en œuvre de la SNCA au niveau national sera le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), conformément aux missions qui sont assignées. Les responsabilités opérationnelles incomberont aux Directions Techniques Centrales chargées du pilotage des programmes et activités relevant du conseil agricole (DGPV, DGPA, DGEVCC et ANVAR).

Il sera créé par Décret un Comité Technique de Conseil Agricole (CTCA). Le CTCA, qui jouera un rôle de Comité d'orientation des programmes et des activités de conseil agricole, sera présidée par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), le SP/CPSA assurant le secrétariat. Les membres seront constitués des représentants des OPA faîtières, de la CNA, des Directions chargées de la vulgarisation au MAAH, MRAH, MEEVCC, MESRSI et du Chef de file des PTF du secteur rural. Il veillera au renforcement de la synergie d'actions entre tous les acteurs de développement des chaînes de valeur des filières ASPHF.

Au niveau sectoriel, chaque Ministère concerné devrait créer un cadre de concertation et de coordination des activités de conseil agricole regroupant des représentants des différents acteurs concernés et présidée par le Directeur Général du Service central en charge de ces questions (DGPV, DGPA, DGEVCC et ANVAR).

Pour les mêmes raisons, il ne semble pas pertinent de vouloir adopter un seul Plan d'actions pour la mise en œuvre de la SNCA. En effet, les quatre (04) Ministères concernés disposent de documents opérationnels (SNVACA du MAAH, SNVACE du MRAH, et le Plan d'actions de valorisation et de promotion des PFNL du MEEVCC, Plan d'action de l'ANVAR) qui devraient être actualisés et mis en cohérence avec la SNCA.

Au niveaux régional, provincial et communal, les organes de pilotage de la SNCA proposés s'inspirent de ceux prévus dans le SNVACA et le SNVACE au regard de leur pertinence.

Chaque niveau d'intervention développera des mécanismes de coordination et de concertation en utilisant les différents cadres existants et veillera également à coordonner la programmation et l'évaluation des activités de vulgarisation, conseil agricole.

➤ **Au niveau régional**

Il sera créé au sein du Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA), une commission spécialisée légère pour prendre en charge la coordination des activités de conseil Présidée par le Gouverneur, cette commission aura pour membres les Directeurs Régionaux des Ministères concernés (MRAH, MEVCC, MAAH), les responsables des CRA, des OPA faitières régionales, des Centres Régionaux de Recherches Environnementales et Agricoles (CRREA) de l'INERA, des ONG intervenant dans le développement rural, des Associations, des Projets et Programmes, etc.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Région et travaillera en étroite collaboration avec les CRA, les OPA faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour l'identification et la centralisation des besoins et demandes des acteurs de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF en matière de conseil agricole et produira des rapports de synthèse périodiques et annuels d'activités.

➤ **Au niveau provincial**

Un dispositif léger de réflexion sera mis en place au sein du Cadre de Concertation Provincial (CCP), chargé d'analyser et d'harmoniser les différentes interventions en matière de conseil agricole conduites au niveau de la province.

Ce cadre de concertation, présidé par le Haut-Commissaire, sera composé des Directeurs Provinciaux des Ministères en charge du développement rural (MAAH, MRAH, MEEVCC et MESRSI), la CRA, les OPA, les associations et les ONG intervenant dans la province.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Province et travaillera en étroite collaboration avec les CRA, les OPA faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour la synthèse et la centralisation besoins et demandes des différents groupes d'acteurs en matière de conseil agricole recensés à partir des Communes. Il produira des rapports périodiques et annuels d'activités.

➤ **Au niveau communal**

Une commission spécialisée, chargée de la mise en œuvre des orientations du CTCA mis en place au sein du Cadre de Concertation Communal (CCC) comme espace d'échange et de coordination des interventions entre la commune et les autres acteurs. Cette commission, présidée par le Maire, comprendra les responsables des Services communaux des ministères chargés du développement des filières ASPHF, des OPA.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Commune et travaillera en étroite collaboration avec les démembrements des CRA, des OPA

faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour l'identification à partir des villages, la synthèse et la centralisation des besoins et demandes des acteurs de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF en matière de conseil agricole et produira des rapports de synthèse périodiques et annuels d'activités. Il produira des rapports périodiques et annuels d'activités.

Un cadre logique de la SNCA est conçu à partir des objectifs et des résultats attendus. Il met en exergue divers indicateurs objectivement vérifiables. Enfin, les modalités de financement de la Stratégie et les mesures d'accompagnement de sa mise en œuvre ont également été précisées.

Le budget-programme pour la mise en œuvre de la SNCA pour les cinq (05) prochaines années est estimé à un montant total de **Trente Trois Milliards Trois Cent Quatre Vingt Cinq Millions (33 385 000) de Francs CFA.**

INTRODUCTION

Les résultats du diagnostic ont permis de mettre en évidence les réalités conseil agricole au Burkina Faso.

L'analyse des expériences antérieures à 2000, du SNVA exécuté de 2000 à 2010, et l'évaluation du SNVACA ont montré les aspects positifs et pertinents concernant l'organisation du dispositif institutionnel, les approches, méthodes et outils et les mécanismes de fonctionnement.

Le conseil agricole devrait prendre en compte les attentes et demandes des différents acteurs qui interviennent dans le développement des chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso, en phase avec les évolutions des différents paramètres économiques, sociaux et environnementaux.

C'est pourquoi la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA) est en cohérence avec les politiques et stratégies internationales, continentales, régionales, nationales, sectorielles et sous-sectorielles tout en renforçant les conditions de valorisation des résultats de la Recherche, de l'innovation et des savoir-faire locaux. Le renforcement des capacités des acteurs, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des productions ASPHF visent le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et la résilience des populations, la réduction de la pauvreté et la contribution au développement économique et social du Burkina Faso.

Dans cette optique, les actions prioritaires s'articuleront autour des cinq (05) axes stratégiques ci-après :

- 1) Le renforcement des compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF ;
- 2) L'accroissement de la productivité et des productions des filières ASPHF ;
- 3) L'amélioration de la compétitivité et de la mise en marché des produits ASPHF ;
- 4) Le renforcement du partenariat recherche-formation-développement ;
- 5) La promotion d'une bonne gouvernance du conseil agricole.

La SNCA s'articule autour des points ci-après :

- Le rappel des forces et des faiblesses du conseil agricole au Burkina Faso ;
- Les enjeux et les défis à relever
- Les fondements de la SNCA
- Les orientations ou axes stratégiques issues du diagnostic ;
- Les principes directeurs de la SNCA ;
- Les modalités de mise en œuvre de la SNCA ;
- Le dispositif de pilotage de la SNCA ;
- Le cadre logique de la SNCA ;
- Le financement de la SNCA ;
- Les mesures d'accompagnement de la SNCA ;
- Les hypothèses et la gestion des risques.

I. RAPPEL DES FORCES ET DES FAIBLESSES DU CONSEIL AGRICOLE AU BURKINA FASO

Il convient de rappeler que la situation détaillée des forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de conseil agricole au Burkina Faso est présentée par sous-secteur et par maillon des chaînes de valeur dans 03 tableaux du Rapport de diagnostic. Il en est de même pour les attentes et demandes des différents groupes d'acteurs (OPA, Services techniques, Institutions de recherche et de formation professionnelle agricole, prestataires privés). La synthèse des forces et des faiblesses est présentée par sous-secteur et par maillon comme indiqué ci-dessous.

I.1. Principales contraintes dans le sous-secteur des productions végétales

Les contraintes qui entravent le développement des productions végétales au niveau des trois maillons des filières végétales se présentent comme suit :

I.1.1. Au niveau de la production :

i) l'insécurité foncière ; ii) la baisse de la fertilité des sols ; iii) le faible niveau d'utilisation des intrants et des équipements agricoles ; iv) le faible niveau d'organisation des acteurs ; v) les difficultés d'accès au financement.

I.1.2. Au niveau de la transformation

Parmi les contraintes d'ordre technologique, on note la faible maîtrise des procédés et techniques de transformation/conservation, le manque ou l'inadaptation des infrastructures (bâtiments) et des équipements de transformation, les difficultés de contrôle de la qualité hygiénique de la matière première, l'utilisation d'une main-d'œuvre peu qualifiée, la difficulté d'accès aux emballages appropriés et la méconnaissance des normes de spécifications techniques des produits élaborés.

Concernant les contraintes d'ordre économique, on note principalement les difficultés d'accès aux financements pour le développement des activités et le coût élevé de l'électricité qui grève les coûts de production, les taxes sur l'acquisition des équipements et des emballages biodégradables qui ne facilitent pas leur accès aux acteurs en milieu rural.

Concernant les contraintes de qualité des produits transformés, l'insuffisance d'hygiène durant la transformation touche toutes les productions végétales. Le faible niveau de contrôle et de suivi par les Services publics de la qualité sanitaire des produits locaux transformés constitue également un facteur limitant au respect des exigences de qualité au plan national, sous régional et international des produits transformés destinés à l'exportation.

I.1.3. Au niveau de la commercialisation

L'on note la mévente et /ou les difficultés d'écoulement des produits maraichers, en particulier la tomate et l'oignon, du fait de l'absence de contrat de production-vente entre producteurs et commerçantes (Togolaises et Ghanéennes principalement). Pour les produits transformés, il faut ajouter les difficultés de respect des exigences en matière de normes de spécification, de qualité sanitaire, de présentation et d'étiquetage.

1.2. Principales contraintes dans le sous-secteur des productions animales et halieutiques

Les principales contraintes spécifiques au sous-secteur des productions animales et halieutiques se résument comme suit :

1.2.1. Au niveau de la production

Concernant la productivité des animaux : i) la faible productivité des races locales ; ii) la faible valorisation du potentiel génétique des races locales ; iii) le coût élevé des intrants vétérinaires (médicaments, vaccins) et zootecniques ; iv) les difficultés d'alimentation des animaux, notamment en saison sèche (pénurie de foin et d'eau).

Sur le plan sanitaire : i) la persistance et la recrudescence de certaines maladies telles que la PPCB, les TAA, la PPA, la maladie de Newcastle, la grippe aviaire, les charbons, les pasteurelloses, etc. ; ii) la mortalité élevée de la volaille, surtout des jeunes (poussins et pintadeaux de 0 à 2 mois).

Les contraintes d'ordre socio-économique : i) l'insécurité foncière ; ii) l'insuffisance et l'inégale répartition spatiale des infrastructures pastorales (zones pastorales, aires de pâture, pistes à bétail, points d'eau aménagés et couloirs d'accès aux points d'eau au profit du bétail) ; iii) l'analphabétisme des acteurs directs (éleveurs et pêcheurs) ; iv) la faible structuration et professionnalisation des acteurs ; v) les difficultés d'accès au crédit.

Concernant les productions halieutiques : i) la diminution progressive de la quantité de poissons due à la dégradation des ressources naturelles ; ii) l'absence d'infrastructures de mise en marché du poisson frais ; iii) l'insuffisance des aménagements piscicoles ; iv) le faible niveau de professionnalisation des acteurs ; v) la faible implication des populations locales dans la gestion des ressources.

1.2.2. Au niveau de la transformation

Les principales contraintes au niveau de la transformation des produits animaux et halieutiques sont les suivantes :

Contraintes d'ordre socio-économique : i) le faible niveau de professionnalisation des acteurs ; ii) le coût élevé de l'énergie électrique pour le fonctionnement des équipements de transformation ; iii) les difficultés d'accès au financement, etc.

Contraintes d'ordre technique : i) l'absence d'infrastructures d'abattage des animaux et de conservation de la viande et la persistance des abattages clandestins ; ii) l'absence de chaîne de froid pour le transport et la conservation de la viande, du lait ou du poisson frais ; iii) le manque d'équipements appropriés de transformation et faible niveau de maîtrise technique des transformatrices de poisson ; iv) la non maîtrise des techniques d'hygiène par les bouchers (transport, exposition de la viande à l'étalage).

1.2.3. Au niveau de la commercialisation

Les principales contraintes au niveau de la commercialisation des produits animaux et halieutiques peuvent être résumées comme suit : i) l'insuffisance d'infrastructures marchandes et les difficultés d'accès au marché ; ii) l'insuffisance de communication (publicité) sur la disponibilité et la qualité des produits ; iii) les mauvaises conditions de transport des produits animaux ; iv) les insuffisances du système d'information sur les marchés ; v) l'insuffisance de contrôle et de suivi de la qualité des produits transformés.

1.3. Principales contraintes dans des productions forestières et fauniques

Les produits forestiers ligneux (bois-énergie, charbon), les PFNL et les produits de la faune, qui varient selon les zones écologiques, sont confrontés à plusieurs contraintes qui entravent leur développement.

1.3.1. Au niveau de la production

Les principales contraintes au développement durable des produits forestiers et fauniques sont les suivantes : i) la dégradation des ressources forestières et fauniques due aux effets des changements climatiques et aux facteurs anthropiques ; ii) l'occupation anarchique des aires protégées et la dégradation des forêts classées et réserves de faune) ; iii) la forte consommation de bois de chauffe ; iv) le faible niveau des aménagements forestiers, pastoraux et des reboisements ; v) l'ampleur croissante de l'orpaillage traditionnel, surtout à l'intérieur des forêts classées ; vi) le manque de connaissance des valeurs nutritionnelles des PFLN alimentaires ; vii) l'enclavement de vastes zones à haut potentiel en PFNL, de PFL et de faune à cause du mauvais état des pistes rurales.

1.3.2. Au niveau de la transformation

Les contraintes majeures qui freinent la transformation des produits forestiers et fauniques : i) le manque de technologies de transformation et de conservation améliorées et de moyens de conditionnement appropriés ; ii) la faible maîtrise des techniques de transformation ; iii) le faible niveau d'organisation des acteurs des filières PFNL ; iv) les difficultés de collecte des PFNL ; v) la méconnaissance de certains PFNL à haute valeur nutritionnelle.

1.3.3. Au niveau de la commercialisation

Les contraintes majeures de commercialisation des PFNL concernent : i) les difficultés de collecte ii) l'inorganisation des acteurs ; iii) la faible qualité ; iv) la forte concurrence des produits d'importation similaires ; v) le manque d'emballages appropriés et les mauvaises conditions de transport des PFNL ; vi) le faible développement de la commercialisation des produits fauniques.

1.4. Principales opportunités du secteur agricole au Burkina Faso

Malgré les contraintes relevées plus haut, de nombreuses opportunités existent et leur exploitation judicieuse devrait permettre de booster le développement des chaînes de valeurs des filières ASPHF au Burkina Faso.

Les principales opportunités communes pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF sont les suivantes :

- L'existence d'une volonté politique, d'un cadre institutionnel, juridique et économique favorable à travers des textes législatifs et réglementaires ;
- L'existence de politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels pour le développement des différentes filières ASPHF ;
- L'existence de ressources naturelles abondantes dont le potentiel d'exploitation et de valorisation reste élevé ;
- Une forte dynamique de professionnalisation des acteurs des différents maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF ;
- La forte capacité de la recherche à générer des technologies et des innovations pour le développement des filières ASPHF ;
- L'existence d'Institutions de recherche performantes (INERA et IRSAT) et d'une Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la recherche et des innovations (ANVAR) ;
- L'existence de Services techniques publics en charge du conseil agricole dans les Régions, les Provinces et les Communes ;
- L'existence d'une structure nationale de normalisation ;
- L'existence de structures d'appui technique à la transformation/conservation et à la gestion de la qualité des produits transformés surtout en milieu urbain ;
- L'existence à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso de laboratoires d'inspection et d'évaluation de la conformité de la qualité des produits ;
- L'existence de plusieurs Lycées Professionnels régionaux disposant de programmes de formation et de curricula adaptés aux besoins des acteurs des chaînes de valeur des filières ASPHF ;
- La croissance de la consommation des produits agricoles, animaux, halieutiques, forestiers et fauniques transformés ;
- L'émergence de quelques plateformes multi-acteurs d'innovation ;
- La dynamique de développement des systèmes d'information sur les marchés (SIM).

II. LES ENJEUX ET LES DEFIS A RELEVER

Dans le contexte actuel, le principal défi à relever est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante tout en préservant les ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques. L'élaboration de la **Stratégie Nationale de Conseil Agricole a pour objectif global d'accroître durablement la productivité et la compétitivité des productions et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, halieutique et faunique et prenante en compte la sauvegarde de l'environnement et le changement climatique.**

Les principaux défis à relever sont les suivants :

1) Les principaux enjeux concernent :

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeur des filières ASPHF basée sur l'innovation ;
- Les conditions à créer pour le développement d'une agriculture durable, les mesures de renforcement de la résilience des populations ;

- Le renforcement du niveau d'organisation professionnelle des acteurs ;
- La promotion des filières porteuses par région en fonction des types d'exploitation et des ressources disponibles, etc.
- La prise en compte du genre, des spécificités des départements ministériels en charge du secteur rural et la responsabilisation des différents acteurs ;
- La prise en compte des changements climatiques et le renforcement de la résilience des populations ;
- L'intégration de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

2) Quant aux défis à relever, ils peuvent être résumés comme suit :

- Comment assurer durablement le conseil agricole pour répondre aux besoins et demandes spécifiques des différents groupes d'acteurs du secteur rural, notamment des PME et PMI agricoles en services non financiers et financiers ?
- Quelle est la capacité des différents types d'acteurs à contribuer aujourd'hui au conseil agricole et à évoluer vers plus d'efficacité ?
- Comment valoriser efficacement les résultats de la recherche agricole pour l'amélioration de la productivité des exploitations à travers leur transfert et leur diffusion efficiente ?
- Comment valoriser efficacement dans le conseil agricole les connaissances et savoir-faire des producteurs et autres professionnels du secteur ?
- Quelles mesures d'accompagnement faut-il mettre en œuvre pour garantir la réussite et la durabilité du conseil agricole ?

III. LES FONDEMENTS DE LA SNCA

La Stratégie Nationale de Conseil Agricole du Burkina Faso tire sa justification des politiques et stratégies globales et sectorielles de développement adoptées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement aussi bien au niveau international, continental, régional que national.

III.1. Au niveau international

En septembre 2015, la communauté internationale s'est accordée sur les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 dont l'objectif global est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, guérir et sécuriser la planète terre et ses ressources pour les générations présentes et futures. En outre, par les ODD, la communauté internationale exprime sa volonté de créer les conditions d'une croissance économique et une prospérité partagée durable, globale et soutenue. La SNCA est en cohérence avec les objectifs des ODD.

Par ailleurs, elle est également en cohérence avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les Conventions ratifiés par le Burkina Faso dont celles relatives aux changements climatiques (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994), aux polluants organiques persistants (2001), à la Conférence de la COP 21 tenue à Paris en en Décembre 2015 en France et de la COP 22 tenue au Maroc en 2016.

III.2. Au niveau continental

La SNCA est en cohérence avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), volet agricole du NEPAD et s'inscrit dans l'ensemble des Déclarations et Conventions africaines que le Burkina Faso a signées ou ratifiées. Il s'agit, entre autres, de : i) la Déclaration de Syrte de 2004 en Lybie sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau de l'Afrique ; ii) la Déclaration de Syrte de 2009 en Lybie sur l'investissement dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire ; iii) la Décision de 2007 du Sommet spécial de l'Union Africaine à Abuja au Nigeria sur les engrais ; iv) la Décision de 2007 de l'Union Africaine à Abuja au Nigeria sur la sécurité alimentaire en Afrique, etc.

III.3. Au niveau régional

La SNCA s'inscrit dans les orientations des politiques agricoles et de l'UEMOA (PAU) et de la CEDEAO (ECOWAP+10), adoptées respectivement par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2001 et 2005.

III.4. Au niveau national

La SNCA est en cohérence avec le PNDES, notamment l'Objectif Stratégique 3.1 : « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché »

La SNCA, qui s'inscrit dans le cadre du PNSR II, est en cohérence avec l'Axe1 de la Stratégie de développement rural 2016-2025 : « **Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables** » et l'Axe 2 : « **Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques** » et l'Axe3 : « **Gouvernance environnementale, gestion durable des ressources naturelles et atténuation des effets des changements climatiques** ».

IV. LES ORIENTATIONS OU AXES STRATEGIQUES ISSUES DU DIAGNOSTIC

IV.1. Analyse des perceptions et compréhensions des acteurs des différents concepts

Dans les termes de référence de l'étude, il a été demandé de recenser et analyser la perception, par les différents acteurs, des termes clés : « conseil agricole », « vulgarisation agricole », « conseil de gestion à l'exploitation », « CEF ou conseil à l'exploitation familiale », « conseil de gestion aux OP ». Les résultats des entretiens réalisés avec les responsables des Services techniques rencontrés (Services déconcentrés du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, Ecoles de formation professionnelle agricole) et les OPA rencontrées dans les cinq (05) Régions visitées par l'équipe de consultants font ressortir une confusion totale dans la perception et la compréhension des différents concepts.

Les réponses des responsables rencontrés sont présentées ci-dessous sans aucune modification pour illustrer la diversité et même les divergences dans la perception des différents concepts entrant dans le cadre du conseil agricole.

IV.1.1. Perception et compréhension des Services techniques

Conseil agricole :

- Expertise professionnelle mise à la disposition des producteurs
- Apporter de nouvelles informations aux producteurs pour augmenter la production agricole.
- Appui conseil des exploitants agricoles.
- Conseil donné aux producteurs en vue d'améliorer leur production ;
- Méthodes permettant d'atteindre l'optimum au sein des exploitations ;
- Ensemble des connaissances techniques de production conseillé aux producteurs ;
- L'ensemble des informations techniques pour un groupe bien donné de producteurs ;
- Apport du savoir technique dans les pratiques agricoles en vue d'améliorer le savoir-faire existant ;
- Le Conseil agricole permet de guider les producteurs dans toutes leurs activités de productions et productivités agricoles. Il constitue une notion très large qui prend en compte l'ensemble des services nécessaires aux professionnels agricoles pour assurer la production, la transformation ; l'écoulement des produits, etc.
- Accorder une importance au secteur agricole en changeant le comportement des acteurs ;
- Outil de conception en vue de l'appropriation et la conscientisation des différents acteurs ;
- Appuyer les producteurs en outils de production.

Vulgarisation agricole :

- Diffusion des nouvelles technologies agricoles ;
- Activités de diffusion des innovations en production agricole ;
- Transfert de nouvelles technologies et connaissances locales approuvées aux producteurs ;
- Ensemble de la mise en œuvre des technologies approuvées par la recherche au profil des producteurs ;
- Vulgariser des techniques agricoles c'est-à-dire rendre à un grand nombre de producteurs les nouvelles méthodes de production ;
- Ensemble des activités de communication, information et démonstrations en vue de transférer

- dans un milieu de nouvelles technologies de production ;
- Transfert de technologies à la base afin de les rendre vulgaires ;
- Ensemble des supports de démonstration utilisés pour convaincre les producteurs en vue d'adoption
- Passer les messages techniques qui seront adoptés ;
- Approche par laquelle le technicien expose les avantages d'une nouvelle façon de faire en vue de son adoption par ses auditeurs ;
- Approche par laquelle le technicien expose les avantages d'une nouvelle façon de faire en vue de son adoption par ses auditeurs ;
- La vulgarisation agricole est un des maillons importants du développement de l'agriculture à travers la diffusion et l'adoption des technologies issues de la recherche et des savoirs locaux et serait donc le pilier essentiel de la recherche-développement ;
- La vulgarisation agricole peut se définir comme une fonction destinée à apporter aux producteurs, des connaissances et des compétences basées sur leurs besoins et demandes de façon participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie ;
- Rendre les connaissances théoriques plus pratiques pour les acteurs ;
- Technique qui consiste à la promotion et à la valorisation des productions ;
- Diffuser les technologies agricoles.

Conseil de gestion à l'exploitation :

- Apport de connaissances pour une administration financière et technique d'une entreprise ;
- Organe de suivi de l'exploitation ;
- Appuyer les producteurs à mieux gérer leurs exploitations en faisant plus la planification et le suivi ;
- Un système qui permet de suivre un exploitant sur son exploitation pour dégager les profits à la fin de la campagne ;
- Conseil donné aux producteurs pour une bonne gestion de leur exploitation ;
- Méthode de vulgarisation intégrant la situation d'une exploitation avec l'accord des producteurs qui cherchent à améliorer l'exploitation sur des années ;
- Appui conseil à une exploitation pour améliorer sa production ;
- Analyse des activités de production, consommation et commercialisation d'une exploitation ;
- Ensemble des mesures (programmation, prévisions, exécution et bilan) prises pour gérer son exploitation ;
- Informations sur la gestion des produits de l'exploitation ;
- Appui / suivi d'exploitations modèles pour amener à plus de performance avec les moyens subséquents existants ;
- Conseil de gestion à l'exploitation prend en compte l'ensemble de la chaîne des valeurs au niveau d'une filière depuis l'identification de la spéculation à mettre en place à la commercialisation. Cette approche a l'avantage de prendre en compte tous les aspects liés à la production et à la commercialisation du produit ;
- Gestion rationnelle des ressources ;
- Donner les outils d'une bonne gestion de l'exploitation.

Conseil à l'exploitation familiale (CEF) :

- Appui à la conduite technique et financière d'une entreprise ;
- Comité chargé de donner les directives entrant dans la gestion des produits ;
- Apporter de nouvelles connaissances dans la gestion de l'exploitation familiale ;

- Suivre et accompagner ;
- Donner des outils aux producteurs pour une bonne gestion de l'exploitation familiale ;
- Une approche qui aborde les aspects technico économiques, financiers et décisionnels de l'exploitation agricole selon les règles rationnelles ;
- Appui conseil apporté à une exploitation familiale ;
- Amélioration des capacités des exploitants familiaux à exploiter sereinement en fonction de leurs capacités ;
- Ensemble des appuis conseil à l'endroit des ménages en milieu rural ;
- Informations sur la gestion des produits de l'exploitation familiale ;
- Appui / approche par laquelle le technicien utilise les sources techniques pour accompagner les petits exploitants vers de meilleurs rendements ;
- Le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) est un outil d'aide à la décision. Il permet au producteur d'avoir une image sur la rentabilité de son travail et de prendre des décisions d'orientation sur son exploitation agricole en vue d'augmenter son revenu et de contribuer à l'amélioration de ses conditions de vie ;
- Conseil pour les usages familiaux ;
- Cellule restreinte de gestion familiale ;
- Axer les interventions sur la famille.

Conseil de gestion aux OP :

- Accompagnement des OP pour leur structuration et fonctionnement ;
- Organe chargé de veiller au respect des engagements pris par les membres de l'OP, surtout les dépenses ;
- Stratégies pour une meilleure gestion des OP ;
- Suivre et appuyer les OP sur l'ensemble de leurs activités dans le but de tirer un meilleur profit dans la durabilité ;
- Donner des outils pour une bonne gestion des organisations paysannes ;
- Approche qui aborde les aspects organisationnels, financiers pour améliorer les résultats de l'OP ;
- Outil de suivi des OP pour vérifier et suivre leur fonctionnement ;
- La conduite efficiente des OP sur le plan organisationnel et financier ;
- Ensemble des mesures prises pour une meilleure organisation des OP (gestion administrative, financière, professionnalisation) ;
- Informations sur la gestion des organisations paysannes ;
- Appui orienté vers le domaine spécifique des OP ;
- Le Conseil de gestion aux OP consiste au renforcement de capacités, le financement des activités de vulgarisation et d'appui conseil. Ces compétences seront intégrées dans le dispositif de fourniture de services agricoles aux OP ;
- Rencontres de conseil sur tous les maillons des chaînes de valeurs par filière ;
- Cadre de concertation au profit des acteurs du monde rural ;
- Organisation financière et administrative.

IV.1.2. Perception et compréhension des organisations professionnelles agricoles

Conseil agricole

- Ensemble des activités ASPHF
- Structure qui donne des conseils

Vulgarisation agricole

- Conseil agricole et Vulgarisation agricole veulent dire la même chose
- Petite, moyenne et grande industrie agricole qui utilisent la technologie primaire jusqu'à la technologie sophistiquée
- Partage d'expériences, valorisation de bonnes expériences,
- Enseigner les nouvelles méthodes pour permettre l'amélioration de la productivité
- Conseil agricole et Vulgarisation agricole veulent dire la même chose

Conseil de gestion à l'exploitation :

- Appui à une meilleure exploitation de tout type d'exploitation familiale comme communautaire
- Conseils pratiques à la bonne gestion des entreprises agricoles
- Accompagner avec des conseils pour mieux gérer les activités.

Conseil à l'exploitation familiale (CEF) :

- Appui à une meilleure exploitation familiale
- Promotion de l'agriculture familiale, agricultures des petites exploitations
- Conseiller pour mieux gérer les ressources de la famille.

Conseil de gestion aux OP :

- Organisation administrative, financière des OP
- Formation coopérative, gestion financière et administrative, renforcement des capacités techniques des membres des OP dans la vulgarisation.
- Conseiller les producteurs à améliorer leurs méthodes de travail et conditions de vie.

IV.1.3. Analyse des perceptions et compréhensions des différents concepts

Il ressort de l'exploitation des informations collectées avec les guides d'entretien les principaux constats ci-après :

- ✓ Pratiquement, tous les responsables des Services déconcentrés du MAAH, du MRAH et du MEVCC rencontrés ont donné leur compréhension des différents concepts relatifs au conseil agricole, tandis que très peu de responsables d'OPA ont répondu à ces questions questionnaire. On peut en déduire que, logiquement, les cadres des Services techniques comprennent mieux ces concepts, d'autant plus que certains sont des Ingénieurs en Vulgarisation Agricole formés à l'Institut de Développement Rural de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- ✓ Le concept le mieux compris est relatif à la vulgarisation agricole, alors que le concept de conseil de gestion à l'exploitation est mieux compris par les OPA qui l'ont appliqué sur le terrain depuis plusieurs années telles que l'OPPA/Houet et l'UGCPA ;
- ✓ Les concepts de conseil à l'exploitation familiale et de conseil de gestion aux OP sont moins maîtrisés par les deux (02) groupes d'acteurs.

Au regard de ce qui précède, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA) constitue une opportunité pour diffuser largement ces concepts, tout en précisant le contexte, les conditions et les modalités de leur application.

Selon la définition retenue dans les TDR de la présente étude, le « **conseil agricole** est compris comme l'ensemble des activités fournissant des informations et autres services immatériels aux agriculteurs au sens large (productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques). Il est souvent associé à l'appui (appui-conseil) aux producteurs et à leurs organisations professionnelles, qui représente le soutien matériel, direct (voyage d'étude, visite de lieux spécialisés (station de recherche agronomique) ou d'échanges entre paysans, etc.) ou indirect (subvention aux intrants, bonification d'intérêt bancaire, détaxe sur le machinisme agricole, mise à disposition de stagiaires étudiants...) ».

Selon Madame Magdalena BLUM, Spécialiste en systèmes de vulgarisation de la FAO (Extrait de sa communication faite lors de l'atelier sur le Conseil orienté vers le marché, Dakar, 22-24 octobre 2012), le **Conseil agricole** offre « des services d'information et de conseil que les producteurs / productrices et d'autres acteurs ont besoin et demandent dans le système agro-alimentaire et le développement rural, comme :

- La diffusion d'information sur les technologies, la nouvelle recherche, les marchés, les services d'intrants et financiers, le climat, ...
- Le développement des compétences d'entrepreneuriat et des pistes de commercialisation ;
- Les liens entre les organisations de producteurs et les acteurs du marché ;
- Le soutien pour le développement institutionnel et organisationnel ;
- La facilitation de l'accès et de la collaboration avec des programmes non basés sur le conseil ;
- La médiation en cas de conflit sur les ressources naturelles, la terre), etc. ».

Ainsi donc le Conseil agricole intègre la vulgarisation et l'appui-conseil agricole avec un champ d'application plus vaste, qui prend en compte non seulement les producteurs mais aussi les autres acteurs intervenant dans tous les maillons des chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques. Il met l'accent sur :

- ✓ La fourniture d'informations diverses sur les services non financiers et financiers ;
- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs professionnels ;
- ✓ Le développement du partenariat entre les différents acteurs ;
- ✓ Le système d'information sur le marché ;
- ✓ L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

IV.2. Objectif global

L'objectif global de la SNCA est de « **contribuer à accroître durablement la productivité et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques et à sauvegarder l'environnement dans le contexte actuel marqué par les changements climatiques** ».

IV.3. Orientations ou axes stratégiques

IV.3.1. Axe stratégique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF

Le défi majeur à relever concerne le renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs intervenant dans les trois principaux maillons des chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques (ASPHF). Il s'agit de développer aussi bien les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs directs (organisations professionnelles agricoles) que celles des structures d'appui publics ou privés (Services techniques, Institutions de recherche, Ecoles et Centres de formation professionnelle, etc.). Il s'avère également nécessaire de prendre en charge les thématiques émergentes qui caractérisent l'environnement physique (changements climatiques), socio-économique (accès au marché et approche chaîne de valeur) et technologique (technologies de l'information et de la communication) tant au niveau de la recherche que du développement.

Les actions prioritaires concernent :

- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF ;
- ✓ Le renforcement des capacités opérationnelles des OPA sur la base des besoins et demandes spécifiques des acteurs des filières ASPHF par sous-secteur ;
- ✓ Le renforcement des capacités des Services techniques impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA
- ✓ Le renforcement des capacités des Institutions de recherche et de formation professionnelle ;
- ✓ La relecture des curricula de Ecoles et Centres de formation professionnelle agricole.

IV.3.2. Axe stratégique 2 : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF ;

Le contexte actuel est marqué par l'accroissement constant de la démographie et la dégradation accélérée des ressources naturelles due aux changements climatiques et aux facteurs anthropiques. Il s'agit d'accroître les productions ASPHF par l'amélioration de la productivité au niveau de tous les maillons des chaînes de valeur, tout en respectant les trois (03) dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale).

Les actions prioritaires retenues dans la SNCA concernent :

- ✓ La diffusion des technologies de récupération des terres dégradées et de gestion de la fertilité des sols ;
- ✓ La diffusion des technologies d'amélioration de la productivité (semences variétés végétales, espèces animales et halieutiques, itinéraires techniques, etc.) ;
- ✓ La diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des ressources halieutiques, forestières et fauniques ;
- ✓ La diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des PFNL ;
- ✓ La formation des acteurs et actrices intervenant dans la valorisation des PFNL sur les techniques adaptées de production, de récolte et d'exploitation ;
- ✓ La formation des agents et des OPA sur les techniques de production des plants, de plantation et d'entretien des arbres et sur les techniques de protection des forêts contre les feux de brousse.

IV.3.3. Axe stratégique 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des produits ASPHF

Le développement des productions ASPHF étant de plus en plus dépendant du marché, une attention particulière doit être portée sur les facteurs de compétitivité des produits (bruts et transformés). Ainsi, en plus de l'amélioration de la productivité, un accent sera mis sur la qualité des produits (normes sanitaires et phytosanitaires, traçabilité, conditionnement et présentation, etc.) et les techniques de marketing.

Les actions prioritaires concernent :

- ✓ La formation des transformateurs et formatrices des produits ASPHF sur les normes de qualité des produits ;
- ✓ La formation des acteurs sur les techniques de marketing ;
- ✓ Le développement de système d'informations sur les marchés (SIM) ;
- ✓ La promotion de la consommation des produits locaux ;
- ✓ L'organisation de manifestations de promotion des produits ASPHF.

IV.3.4. Axe stratégique 4 : Renforcer le partenariat recherche-formation-développement

La diffusion des connaissances et leur utilisation à grande échelle dépendent en grande partie de l'efficacité des acteurs directs (utilisateurs des produits de la recherche et de la formation) mais aussi des mécanismes de collaboration entre les institutions de recherche et de formation professionnelle.

Au travers de cet axe, il s'agira de renforcer les capacités du système de recherche agricole et de formation professionnelle afin de répondre aux attentes et demandes de plus en plus fortes des différents acteurs. Ceci se fera, entre autres, par la mise en place de mécanismes fonctionnels de partenariat avec les autres acteurs du développement agricole pour la valorisation des résultats de recherche.

- ✓ La création d'un cadre de concertation entre les OPA, les institutions de recherche et de formation professionnelle ;
- ✓ Le renforcement de la communication et de la concertation entre les acteurs en vue d'une meilleure planification des activités de recherche et de formation professionnelle ;
- ✓ La dynamisation des structures de liaison recherche/développement au sein de l'INERA et de l'IRSAT et aux niveaux des Directions régionales en charge du secteur rural ;
- ✓ Le développement/renforcement du partenariat entre Institutions de recherche, Universités Ecoles et Centres de formation professionnelle ;
- ✓ L'implication des acteurs des filières ASPHF dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de recherche et de développement ;
- ✓ L'établissement de relations de partenariat entre les institutions de recherche et de formation professionnelle, les OPA et les entreprises agricoles ;
- ✓ Le renforcement des compétences et des capacités des acteurs de la recherche et de la formation professionnelle agricoles.

IV.3.5. Axe stratégique 5 : Promouvoir une bonne gouvernance du conseil agricole

La mise en œuvre de la SNCA avec la participation et l'implication de tous les groupes d'acteurs nécessite un pilotage et des concertations soutenues entre lesdits acteurs. Des mécanismes de coordination et de concertation seront développés pour améliorer l'efficacité des différentes interventions en matière de conseil agricole. Un système d'information sera mis en place pour satisfaire les besoins et demandes des différents acteurs (OPA, Structures de développement et de Recherche agricole, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers (PTF)).

Le suivi-évaluation de la SNCA est un outil de bonne gouvernance et s'inscrit dans l'option de la gestion axée sur les résultats (GAR) retenue dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), adoptée par le Gouvernement en 2016. La SNCA fera l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il est nécessaire d'utiliser tous les canaux de communication pour ce document de référence.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes :

- ✓ L'élaboration du Manuel de suivi-évaluation ;
- ✓ La mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation.
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication ;
- ✓ La production de catalogues des technologies et innovations, leur traduction et leur diffusion dans les langues nationales du pays ;
- ✓ La formation des journalistes scientifiques sur les questions de valorisation des résultats de la recherche et des innovations générées par la recherche.

V. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SNCA

Il s'agit d'un certain nombre de règles de conduite que les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA doivent respecter en vue d'assurer son succès. Les principes directeurs suivants ont été retenus :

V.1. Le développement du partenariat et la responsabilisation des acteurs

La responsabilisation est le principe qui consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience d'une ou de plusieurs problématiques, se sente directement concerné par celles-ci et ses conséquences, et trouve intérêt à la/les résoudre. Il prend également en compte l'obligation de rendre compte. Ainsi, la responsabilisation des producteurs et de leurs organisations professionnelles constituera un des piliers devant guider les actions de vulgarisation agricole.

Toutes les parties prenantes, en particulier les acteurs professionnels des filières, participent à l'ensemble du processus, de l'élaboration à la mise en œuvre de la SNCA. Cette approche qui se matérialise par des concertations, permet de prendre en compte les préoccupations de toutes les catégories d'acteurs et subséquemment d'obtenir leur adhésion et utile contribution dans la mise en œuvre de la politique

Ainsi, la mise en œuvre de la SNCA va impliquer l'ensemble des acteurs que sont les producteurs et leurs organisations faïtières, les CRA, les ONG, les Services techniques, les Institutions de Recherche et de formation professionnelle, les prestataires privés de services d'appui conseil, etc. Les différents acteurs sont des partenaires et doivent travailler dans la complémentarité et en synergie d'actions.

V.2. Le renforcement de la liaison recherche-formation-développement

Les Institutions de recherche agricole et de Formation professionnelle sont les premiers partenaires des Services techniques des ministères en charge du développement rural et des Organisations professionnelles agricoles (OPA). Une relation privilégiée et dynamique devrait être établie entre ces quatre (04) groupes d'acteurs afin de trouver des solutions durables pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques (sécheresse, réduction de la pluviométrie, inondations, pression parasitaire, baisse continue de la fertilité des sols, etc.), aux chocs externes et aux difficultés d'accès au marché.

V.3. La prise en compte de l'approche genre

La notion du genre ne comprend pas uniquement la prise en compte de la femme dans les actions de développement rural, mais elle englobe également l'implication des couches de la population marginalisée dans la mise en œuvre des politiques agricoles que sont les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées. La SNCA contribuera à améliorer l'accès équitable de ces catégories vulnérables aux services non financiers et financiers nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie.

V.4. La prise en compte des spécificités régionales

L'agriculture burkinabè se caractérise par sa spécialisation en fonction des pools de développement au niveau des différentes régions du pays. Certaines régions se sont spécialisées à la production des cultures céréalières, du coton, des racines et tubercules comme celles de l'Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est, alors que les régions du Nord pratiquent prioritairement les productions maraîchères de saison sèche.

Les besoins en renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA (publics et privés) tiendront compte des chaînes de valeur les plus porteuses selon les spécificités régionales à même de générer plus de valeur.

V.5. La prise en compte de l'approche chaînes de valeur

La filière est une réalité économique dans sa globalité et désigne « l'ensemble des chaînes de valeur ajoutée de la production, de la transformation et de la distribution relatives à un produit et concourant à la satisfaction d'un besoin issu de la consommation ». Aussi, la SNCA couvrira tous les maillons des différentes filières ASPHF afin de prendre en compte les besoins et demandes de tous les acteurs.

V.6. La valorisation des savoirs et savoirs faire locaux

Il s'agit dans le diagnostic participatif pour identifier les besoins en conseil agricole, de considérer les connaissances endogènes pour les valoriser tout en les améliorant au besoin et faciliter ainsi leur adoption.

V.7. La subsidiarité et la complémentarité des interventions

Dans la conduite des activités de conseil agricole, les différents niveaux d'intervention doivent être considérés et responsabilisés en fonction de leurs compétences. Les structures de niveau supérieur, (notamment les Services centraux des Ministères), peuvent apporter leur appui à celles de niveau inférieur (Services déconcentrés) sans vouloir se substituer à ces dernières pour les compétences qu'elles maîtrisent.

V.8. La prise en compte des trois dimensions du développement durable

La prise en compte des trois dimensions du Développement durable (économique, environnementale et sociale) sera assurée dans la conception et la mise en œuvre de la SNCA afin de garantir, l'équité, la viabilité et la durabilité des actions. Il s'agira de renforcer les connaissances des acteurs des maillons de toutes les chaînes de valeur des filières ASPH afin que leurs actions ne causent pas de préjudices à l'environnement et à la cohésion sociale.

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions repose sur la solidarité nationale et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre populations pauvres et riches, l'équité hommes et femmes, l'équité zones rurales et urbaines. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités, voire les discriminations entre des catégories de populations, disparités ou discriminations fondées sur le revenu, le sexe ou le lieu de résidence.

V.9. La programmation et l'évaluation systématiques des activités

La programmation et l'évaluation des activités seront menées de façon systématique à tous les échelons du dispositif de conseil agricole.

V.10. La promotion de la bonne gouvernance

Elle se base sur le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption, l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF.

VI. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNCA

VI.1. Le dispositif de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la SNCA

Le dispositif d'intervention proposé pour la mise en œuvre de la SNCA implique l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'appui conseil des producteurs et de leurs organisations faïtières et est basé sur la structuration suivante :

1. Niveau national : SP/CPSA et Directions chargées du conseil agricole du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, MESRSI, CNA, CPF, PTF, ONG et Associations ;
2. Niveau régional : Directions Régionales du MAAH, du MRAH et du MEEVCC, Centres Régionaux de Recherche Environnementales et Agricoles (CRREA), CRA, OPA faïtières régionales, ONG, Associations, Projets et Programmes ;
3. Niveau provincial : Directions Provinciales du MAAH, du MRAH et du MEEVCC, CRA, OPA faïtières provinciales, ONG et Associations ;
4. Niveau communal : Zones d'Appui Technique du MAAH (ZAT), du MRAH (ZATE), du MEEVCC, CRA, OPA faïtières communales, ONG et Associations ;
5. Niveau villageois : Unité d'Animation Technique (UAT) du MAAH et du MRAH, CVD, Associations, OP, etc.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la SNCA mettra en place et/ou se basera sur des cadres de concertation existants aux niveaux national, régional, provincial, communal et villageois. Ces cadres de concertation seront légers mais dynamiques et prendront en compte tous les acteurs impliqués dans le développement du monde rural. Ces cadres de concertation tiendront compte des spécificités régionales dans les filières agrosylvopastorales, halieutiques et fauniques.

VI.1.1. Au niveau national

Compte tenu de sa dimension multisectorielle et interministérielle, la structure de coordination de la mise en œuvre de la SNCA au niveau national sera le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), conformément aux missions qui lui sont assignées. Les responsabilités opérationnelles incomberont aux Directions Techniques Centrales chargées du pilotage des programmes et activités relevant du conseil agricole (DGPV, DGPA, DGEVCC et ANVAR). Il sera créé par Décret un Comité Technique de Conseil Agricole (CTCA). Le CTCA, qui jouera un rôle de Comité d'orientation des programmes et des activités de conseil agricole, sera présidée par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), le SP/CPSA assurant le secrétariat. Les membres seront constitués des représentants des OPA faïtières, de la CNA, des Directions chargées de la vulgarisation au MAAH, MRAH, MEEVCC, MESRSI et du Chef de file des PTF du secteur rural. Il veillera au renforcement de la synergie d'actions entre tous les acteurs de développement des chaînes de valeur des filières ASPHF.

Au niveau sectoriel, chaque Ministère concerné devrait créer un cadre de concertation et de coordination des activités de conseil agricole regroupant des représentants des différents acteurs concernés et présidée par le Directeur Général du Service central en charge de ces questions (DGPV, DGPA, DGEVCC et ANVAR).

Pour les mêmes raisons, il ne semble pas pertinent de vouloir adopter un seul Plan d'actions pour la mise en œuvre de la SNCA. En effet, les quatre (04) Ministères concernés disposent de documents opérationnels (SNVACA du MAAH, SNVACE du MRAH, et le Plan d'actions de valorisation et de promotion des PFNL du MEEVCC, Plan d'action de l'ANVAR) qui devraient être actualisés et mis en cohérence avec la SNCA.

Au niveaux régional, provincial et communal, les organes de pilotage de la SNCA proposés s'inspirent de ceux prévus dans le SNVACA et le SNVACE au regard de leur pertinence.

Chaque niveau d'intervention développera des mécanismes de coordination et de concertation en utilisant les différents cadres existants et veillera également à coordonner la programmation et l'évaluation des activités de conseil agricole.

VI.1.2. Au niveau régional

Il sera créé au sein du Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA), une commission spécialisée légère pour prendre en charge la coordination des activités de conseil Présidée par le Gouverneur, cette commission aura pour membres les Directeurs Régionaux des Ministères concernés (MRAH, MEVCC, MAAH), les responsables des CRA, des OPA faitières régionales, des Centres Régionaux de Recherches Environnementales et Agricoles (CRREA) de l'INERA, des ONG intervenant dans le développement rural, des Associations, des Projets et Programmes, etc.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Région et travaillera en étroite collaboration avec les CRA, les OPA faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour l'identification et la centralisation des besoins et demandes des acteurs de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF en matière de conseil agricole et produira des rapports de synthèse périodiques et annuels d'activités.

VI.1.3. Au niveau provincial

Un dispositif léger de réflexion sera mis en place au sein du Cadre de Concertation Provincial (CCP), chargé d'analyser et d'harmoniser les différentes interventions en matière de conseil agricole conduites au niveau de la province.

Ce cadre de concertation, présidé par le Haut-Commissaire, sera composé des Directeurs Provinciaux des Ministères en charge du développement rural (MAAH, MRAH, MEEVCC et MESRSI), la CRA, les OPA, les associations et les ONG intervenant dans la province.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Province et travaillera en étroite collaboration avec les CRA, les OPA faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour la synthèse et la centralisation besoins et demandes des différents groupes d'acteurs en matière de conseil agricole recensés à partir des Communes. Il produira des rapports périodiques et annuels d'activités.

VI.1.4. Au niveau communal

Une commission spécialisée, chargée de la mise en œuvre des orientations du CTCA, sera mise en place au sein du Cadre de Concertation Communal (CCC) comme espace d'échange et de coordination des interventions entre la commune et les autres acteurs. Cette commission, présidée par le Maire, comprendra les responsables des Services communaux des ministères chargés du développement des filières ASPHF, des OPA.

Ce comité aura pour mission d'assurer la coordination des activités de conseil agricole au niveau de la Commune et travaillera en étroite collaboration avec les démembrements des CRA, des OPA faitières, les Associations et les ONG intervenant dans le développement rural pour l'identification à partir des villages, la synthèse et la centralisation des besoins et demandes des acteurs de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF en matière de conseil agricole et produira des rapports de synthèse périodiques et annuels d'activités. Il produira des rapports périodiques et annuels d'activités.

Le schéma ci-dessous résume le dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la SNCA

Schéma 1 : Dispositif général de coordination de la mise en œuvre de la SNCA

<p>NIVEAU NATIONAL CTCA Président: CPF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COMPOSITION • CPF • SP/CPSA • Directions chargées de la vulgarisation au MAAH, MRAH, MEEVCC, MESRSI, • CNA, • PTF, • ONG et Associations
<p>NIVEAU REGIONAL CR/CTCA Président: Gouverneur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COMPOSITION • Gouvernorat, • Directions Régionales du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, • Centres Régionaux de Recherche Environnementales et Agricoles (CRREA), • CRA, • OPA faîtières régionales, • ONG, Associations, • Projets et Programmes
<p>NIVEAU PROVINCIAL CP/CTCA Président: Haut-Commissaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COMPOSITION • Haut-Commissariat • Directions Provinciales du MAAH, du MRAH, du MEEVCC, • CRA, • OPA faîtières provinciales, • ONG et Associations
<p>NIVEAU COMMUNAL CC/CTCAL Président: Maire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COMPOSITION • Mairie • Zones d'Appui Technique du MAAH (ZAT), du MRAH (ZATE), du MEEVCC, • CRA, • OPA faîtières communales, • ONG et Associations

VI.2. Rôle et responsabilité des acteurs

VI.2.1. Rôle et responsabilité des acteurs publics

Les parties prenantes intervenant dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole comprennent les Services de vulgarisation, la Recherche agricole, l'État, les organisations professionnelles agricoles, les projets et programmes, les collectivités territoriales, les opérateurs privés, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les partenaires techniques et financiers (PTF).

L'ensemble de ces acteurs seront impliqués dans l'exécution des actions en étant pleinement responsabilisés pour une plus grande efficacité avec obligation de résultats et de redevabilité.

➤ *Rôles et responsabilités des Services techniques d'appui-conseil*

Les Services techniques centraux et déconcentrés des ministères en charge du développement rural auront pour principaux rôles et responsabilités de :

- Contrôler l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs au développement des filières ASPHF ;
- Veiller au respect des orientations définies dans les politiques, stratégies, Plans d'actions pour le développement des filières ASPHF ;
- Assurer la mise en œuvre de la SNCA pour le développement des filières ASPHF ;
- Assurer l'appui-conseil et la formation des acteurs des filières (producteurs, transformateurs, commerçants etc.) ;
- Assurer la vulgarisation des paquets technologiques ;
- Assurer la liaison recherche-formation-développement.

➤ *Rôles et responsabilités des Institutions de recherche et de formation professionnelle*

Les rôles et responsabilités des Institutions de recherche porteront sur la mise au point de technologies performantes pour booster le développement des ASPHF, l'adaptation des technologies aux changements climatiques, la formation de cadres et de techniciens spécialistes, le renforcement de la liaison recherche-formation-développement ; etc.

Les Universités, Ecoles et Centres de formation doivent adapter leur curricula aux besoins des Services techniques et des différents acteurs professionnels des maillons des filières ASPHF. Les Services techniques et les OPA devront recevoir des étudiants pour des stages pratiques sur le conseil agricole. Les responsables de ces structures de formation seront impliqués dans les concertations avec les responsables des structures de développement et des OPA.

➤ *Rôles et responsabilités des Projets et Programmes de développement rural*

Les projets et programmes apporteront des appuis techniques et financiers pour la mise au point et la diffusion des technologies pour accélérer le développement des filières ASPHF. Ils pourront

également apporter des appuis pour le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des OPA et la promotion des PME/PMI dans le secteur agricole.

➤ *Rôles et responsabilités des Collectivités territoriales*

Les collectivités territoriales jouissent de nouvelles prérogatives en matière d'agriculture, d'élevage, de foresterie jadis dévolues aux structures de l'Etat. Elles disposent de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé qui sont des structures consultatives regroupant les acteurs de développement présents et/ou intervenant aux niveaux régional, provincial et communal. Ces cadres de concertation sont des espaces de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales. Ils contribuent de par leurs activités au renforcement des capacités des acteurs de développement. Ces espaces de dialogue et d'échanges d'expériences sont les tribunes appropriées pour la promotion des filières ASPHF.

Les collectivités territoriales (Régions et Communes) auront pour principaux rôles et responsabilités de :

- Animer des cadres de concertation des différents acteurs au niveau régional ou local ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et d'investissement (régional) et des plans de développement local ;
- Exercer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de développement rural décentralisé et local
- Gérer des ressources transférées ou mises à disposition.

VI.2.2. Rôle et responsabilités des Chambres Régionales d'Agriculture CRA et des organisations professionnelles agricoles (OPA)

➤ *Rôle et responsabilités des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)*

Les CRA assureront les missions qui leur sont dévolues en matière de conseil, d'information, de formation et de prestation de services au bénéfice de leurs ressortissants. Elles assureront également leurs rôles et responsabilités en matière de représentation et défense des intérêts à travers la négociation, le plaidoyer et le lobbying, notamment pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SNCA.

➤ *Rôle et responsabilités des Organisations professionnelles agricoles (OPA) et des interprofessions*

Elles sont appelées à assumer d'importantes responsabilités dans la mise en œuvre de la SNCA, notamment à travers l'organisation de l'approvisionnement en intrants et équipements de production, de transformation et de la mise en marché des produits ASPHF, la promotion des produits ASPHF, la participation au financement de certaines actions, à l'animation du système d'information sur le marché (SIM), à la formation et l'appui/conseil des différents acteurs, au suivi/évaluation du processus, etc.

VI.2.3. Rôles et responsabilités des prestataires privés

Le secteur privé joue un rôle moteur dans le développement de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF à travers l'approvisionnement en équipements et intrants, jusqu'au stade de la commercialisation en passant par la transformation des produits ASPHF. Les bureaux d'études, les prestataires de services, les institutions privées de formation, les banques et institutions de microfinance joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la SNCA.

La Fédération Nationale des Industries Agro-alimentaires et de la Transformation du Burkina ((FIAB) qui porte le leadership du Collège des Acteurs du Secteur Privé Rural (CAPSR) devra jouer un rôle déterminant aussi bien pour l'amélioration de la productivité que de la compétitivité des chaînes de valeurs des filières ASPHF, en particulier pour les produits transformés.

VI.3. Approches, méthodes et outils de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA), la priorité sera accordée aux approches participatives basées sur la concertation avec les différents acteurs concernés, principalement les organisations professionnelles afin de prendre en compte leurs besoins et demandes pour améliorer le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF. Il a été retenu d'adapter les approches, les méthodes et les outils aux besoins et demandes des différents acteurs selon la filière et le maillon de la chaîne de valeur. La démarche généralement suivie pour l'identification et la formulation de la demande est participative, avec une responsabilisation des acteurs à tous les niveaux pour la sélection et la validation des actions envisagées. Ainsi, le choix sera fonction des besoins et demandes spécifiques des acteurs de chaque maillon.

VI.3.1. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs de tous les maillons

1. Le diagnostic participatif (DP)

C'est la première étape du processus de mise en œuvre du conseil agricole et consiste à identifier et à hiérarchiser les contraintes, besoins ou demandes des acteurs concernés avec l'appui des chercheurs, des cadres et agents des Services techniques déconcentrés des Ministères en charge du développement des chaînes de valeur des filières ASPHF, des Projets et Programmes d'appui ou des ONG intervenant dans les domaines considérés. Il permet d'obtenir un consensus sur les thèmes prioritaires à retenir pour la recherche, la formation ou l'appui-conseil, ce qui facilite l'appropriation des résultats.

2. La Plate-forme d'innovation multi-acteurs :

La plateforme d'innovations multi-acteurs est le meilleur mécanisme en tant que « *moyen permettant d'engager des acteurs à se mettre ensemble pour faire face à des intérêts communs* » (Ballantyne, 2010). Il s'agit d'un outil de dialogue entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs ajoutées pour identifier collectivement les défis et explorer les opportunités d'améliorer la production, la transformation et la commercialisation par l'adoption des meilleures technologies et innovations. La plateforme met en synergie la Recherche, les services chargés de la vulgarisation, les décideurs politiques, les organisations de producteurs agricoles, le secteur privé, l'agro-business, les ONG, etc. ;

3. Le Développement Participatif des Technologies (DPT)

Il est basé sur le postulat que « *tout résultat de recherche généré en réponse à la demande des producteurs et avec eux est facilement valorisé par ceux-ci* ». Les principaux objectifs du DPT sont les suivants : i) habituer les producteurs (utilisateurs) à exprimer des demandes vis-à-vis de la recherche ; ii) assurer un lien étroit entre la recherche et la production ; iii) permettre une valorisation effective de l'expertise des producteurs dans la définition des activités de recherche.

4. La vitrine de technologies :

Il s'agit d'un local ou espace où sont exposés de manière permanente les résultats de la recherche, des inventions et des innovations les plus probants de manière à intéresser les éventuels opérateurs privés et/ou publics à la valorisation. Il donne plus de visibilité et contribue à la publicité des résultats de recherche ou des innovations, ce qui facilite l'accès au marché technologies et des produits exposés.

5. L'approche projets consiste à réaliser des activités de vulgarisation dans un endroit et dans un laps de temps donné, bien souvent sur financement extérieur. L'objectif est de faire une démonstration de techniques et de méthodes qui pourraient être adoptées et continuer à être appliquées après l'achèvement du projet. Les résultats se mesurent au changement à court terme observés.

6. Les concours meilleurs acteurs (producteurs, transformateurs, etc.) : En récompensant les acteurs ayant appliqué et adopté les technologies recommandées par la Recherche, ces concours permettent d'encourager les autres acteurs dans l'application des dites technologies.

VI.3.2. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs du maillon de la production

1. Le Champ Ecole de Producteurs (CEP), développé par la FAO et utilisé comme outil de transfert de connaissances et de technologies est basé sur les principes suivants : i) les producteurs sont considérés comme des experts ; ii) l'agent de vulgarisation est un facilitateur ; iii) la formation suit un cycle saisonnier ;

2. L'approche filières spécialisée par produit part du principe que pour accroître la production d'un produit, il faut regrouper les fonctions qui le concernent : vulgarisation, recherche, fournitures d'intrants, transformation, commercialisation. C'est le cas de l'approche de la filière coton dont le conseil agricole est assuré par les Sociétés cotonnières avec l'appui de l'UNPCB.

3. Le Conseil à l'exploitation familiale (CEF)

C'est un outil d'aide à la décision. Il permet aux producteurs d'avoir une image sur la rentabilité de leur travail et de prendre des décisions d'orientation sur leurs exploitations agricoles en vue d'augmenter leur revenu et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie. Il se base sur des étapes d'enregistrement de données, d'analyse des résultats, de prévision et de suivi.

4. Les ateliers mensuels de revue de technologies (AMRT) : Il s'agit de rencontres techniques entre les chercheurs et les techniciens spécialisés pour analyser les effets d'une ou de plusieurs techniques ou de technologies en vue de se convaincre de l'opportunité de son utilisation. De plus, l'un des rôles de ces ateliers était de contribuer à alimenter les thèmes de recherche au niveau des chercheurs. En effet, l'idée de base qui sous-tendait cette dimension était que les vulgarisateurs qui sont en contact permanent avec les producteurs peuvent identifier auprès de ces derniers des contraintes techniques qui n'ont pas encore fait l'objet de solutions mises au point par la recherche.

5. Les activités de suivi et de visites des exploitations (ASVE) : Il s'agit de visites effectuées dans les exploitations pour vérifier le niveau d'application des thèmes et des innovations techniques et donner des conseils aux exploitants si nécessaire.

5. Les visites commentées : il s'agit de visites organisées sur des parcelles ou des troupeaux de démonstration dans une exploitation ou sur une unité de démonstration pour faire découvrir aux producteurs les résultats probants obtenus suite à l'adoption et à l'application des thèmes techniques.

6. Le test de démonstration : il s'agit d'une expérimentation en milieu paysan destinée à vérifier la performance d'une technologie dans différentes conditions écologiques ou à rechercher d'autres alternatives de solutions que celles existantes localement (faisabilité, conditions de transfert). Le test peut être conçu par la Recherche ou la Recherche-Développement.

7. Le troupeau de démonstration : Il s'agit d'un troupeau ou d'un lot d'une espèce donnée (bovins, porcs, volaille, ovins, etc.) sur lequel diverses techniques d'élevage ou un paquet technique en matière d'élevage sont appliqués (alimentation, santé, habitat, hygiène, etc.).

8. La parcelle fourragère : c'est une parcelle d'une ou de plusieurs espèces fourragères mises en place pour tester certaines qualités de production, notamment, le rendement, la résistance à la sécheresse, la qualité nutritionnelle, etc.

9. Les ruches modernes : Ce sont des ruches considérées comme des modèles pour servir d'exemples à suivre par les apiculteurs.

VI.3.3. Les approches, méthodes et outils communs aux acteurs des maillons de la transformation et de la commercialisation

Les outils de conseil revêtent une importance stratégique pour garantir la visibilité et la diffusion des technologies et innovations au niveau des maillons transformation et commercialisation des produits :

1. Les documents de vulgarisation : catalogues, répertoires, fiches techniques, posters, guides, articles, affiches, dépliants, messages.

2. Les outils de formation : démonstrations, ateliers de formation, vitrines (produits, procédés, équipements, emballages), boutiques, plateforme d'incubation, voyage d'études, communications, films documentaires, conférences, etc.

3. Outils pour les manifestations commerciales : journées promotionnelles, journées de sensibilisation et d'information, foires, expositions, journées portes ouvertes, etc.

VI.4. Les supports de communication pour la diffusion des messages sur les technologies

De nombreux supports de communication seront utilisés pour la diffusion des messages relatifs au conseil agricole dont les principaux sont les suivants :

1. Les réunions, séminaires, conférences : elles permettent d'échanger sur les technologies et les avantages et inconvénients y relatifs ainsi que sur les programmes ;

2. Les brochures/fiches techniques/manuels : il s'agit d'une présentation de la technologie sur support papier ;

3. Les journaux : des articles relatifs aux technologies peuvent y être insérées ;

4. Les émissions radiophoniques et télévisuelles :

Ces médias de communication de masse seront utilisés pour faire connaître les technologies et leur mode d'utilisation.

5. Les messages électroniques : il s'agit de faire passer des informations sur l'appui conseil à travers des messages sur le téléphone portable et sur les ordinateurs ;

6. Les spots publicitaires (radio, télé) : ces courts messages sur les médias audiovisuels peuvent servir de canal pour faire passer des informations sur la vulgarisation et l'appui-conseil au profit de populations cibles ;

7. Les théâtres-forums : Il s'agit de sensibiliser les acteurs des filières animales et halieutiques en montrant par le théâtre les bienfaits de l'adoption des innovations ainsi que les conséquences néfastes de leur non application. Les théâtres-forums permettent de toucher à la fois un large public cible.

8. Les affiches : Placées sur un support dans des endroits publics (les marchés, au bord des routes et tout autre endroit autorisé), elles permettent de donner des informations sur la vulgarisation et l'appui-conseil à un large public ;

9. Les Référentiels Technico-économiques (RTE) : il s'agit de données et d'informations consolidées sur les bonnes pratiques technico-économiques de production végétale, animale, halieutique, forestière et faunique permettant d'apprécier la performance et l'efficacité en matière d'élevage de volaille, de bovins et d'ovins.

VI.5. Moyens de mise en œuvre de la SNCA

VI.5.1. Besoins en ressources humaines

L'efficacité du conseil agricole nécessite le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la formation des agents techniques d'encadrement (public et privé) impliqués dans l'accompagnement des producteurs.

Même si pour diverses raisons, il est impossible de recruter des cadres et des agents pour répondre à tous les besoins et demandes, il s'avère nécessaire, au regard du vieillissement du personnel en poste, de procéder à des mesures spéciales de recrutements au bénéfice des quatre (04) Ministère en charge du développement des chaînes de valeur des filières ASPH pour les cinq (05) prochaines années.

Par ailleurs, il convient de renforcer les capacités des cadres et agents de ces structures d'appui et des acteurs directs à tous les niveaux :

- Au niveau des chercheurs, la performance de la recherche agricole dépend de l'existence de chercheurs compétents dans les différentes disciplines scientifiques. Pour cela, l'Etat doit veiller au renforcement des structures de recherche en ressources humaines, matérielles et financières ;

- Au niveau des agents d'appui-conseil, le renforcement des capacités se fera à travers des formations continues et spécifiques, des visites de stations de recherche et d'universités, des voyages d'échanges et d'études ;
- Au niveau des producteurs et leurs organisations, le renforcement des capacités se fera à travers des formations continues et spécifiques, visites commentées, des journées de démonstrations, des voyages d'échanges et d'études. Le renforcement des capacités et le transfert de technologies viendront de l'expression des besoins des producteurs eux-mêmes.

De plus, la spécialisation accrue des activités ASPHF entraîne une sollicitation importante de nouvelles technologies ; d'où la nécessité de renforcer les capacités techniques des agents en charge de l'appui conseil. A cet effet, il est recommandé d'élaborer des plans de formation à moyen terme de spécialistes et de rechercher les voies et moyens pour exécuter ces formations. De même, la prise de mesures incitatives pour limiter la mobilité des spécialistes sera un atout pour la valorisation effective de leur expertise.

VI.5.2. Besoins en infrastructures et équipements

Les Services techniques et les OPA ne disposent pas des infrastructures et des équipements nécessaires pour mener à bien leurs activités et améliorer leurs performances. Aussi, il s'avère nécessaire pour l'Etat d'apporter des appuis financiers aux Services techniques et aux OPA pour la réalisation d'infrastructures de production, de transformation et de mise en marché des produits ASPHF. De même, l'Etat devrait doter les Services techniques de moyens logistiques de travail appropriés (moyens de déplacement, carburant, équipements informatiques, fournitures de bureau et frais de fonctionnement).

VI.5.3. Besoins en ressources financières

Les activités de vulgarisation et d'appui-conseil sont réalisées trop souvent sur financement extérieur à travers des projets et ONG, des structures ou institutions privées et quelques rares fois de l'Etat.

Bien que certaines Faïtières mobilisent des fonds pour financer les activités de conseil agricole des organisations membres, les capacités des OPA à contribuer aujourd'hui au conseil agricole et à évoluer vers plus d'efficacité sont encore limitées, si bien que ces actions isolées ne peuvent pas impulser un développement global et durable de l'agriculture à l'échelle régionale et/ou nationale.

L'Etat et les différents partenaires au développement ont également la responsabilité pour le financement des actions de base suivantes : le développement des ressources humaines et la réalisation des investissements agricoles (aménagements agricoles, pastoraux, piscicole, infrastructures agricoles pastorales, etc.).

VI.6. Suivi-évaluation de la SNCA

Dans le contexte actuel marqué par la diversité des acteurs, de leurs besoins et demandes, des prestataires, le suivi-évaluation doit satisfaire plusieurs types de demandeurs d'information. Ainsi, il doit permettre :

- Aux acteurs professionnels (OPA), de suivre et d'évaluer la qualité des prestations reçues ;
- A l'Etat, d'évaluer, d'orienter et de contrôler pour mieux accompagner les OPA et les prestataires de services agricoles ;

- Aux partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds, ONG, Associations, etc.), d'apprécier l'impact des programmes d'appui au développement qu'ils contribuent à financer.

VI.6.1. Suivi de la mise en œuvre

Le suivi-évaluation de la SNCA consistera à collecter, traiter et analyser des informations et à diffuser des résultats générés entre acteurs impliqués dans la chaîne de sa mise en œuvre. Plusieurs outils de collecte des données seront utilisés dont les principaux sont : les tableaux de bord de suivi, les fiches de suivi, les questionnaires, les plans de travail annuels. Le suivi des indicateurs sera permanent et impliquera tous les acteurs depuis le niveau villageois jusqu'au niveau national, en passant par les niveaux intermédiaires (communal, provincial et régional) dont les résultats permettront d'améliorer la performance de la Stratégie.

VI.6.2. Evaluation des actions de la SNCA

Les performances seront analysées périodiquement et de façon approfondie, ainsi que les effets et l'impact, à travers les données résultant des activités de suivi et des informations obtenues d'autres sources (enquêtes, recherche, interviews, suivi de groupes témoins, enquêtes, etc.) afin de s'assurer de l'adéquation entre les réalités du terrain et le contenu des rapports de suivi-évaluation interne et de proposer des mesures de correction nécessaires. Le suivi-évaluation de la SNCA permettra également d'apprécier ses impacts en rapport avec ses objectifs et les résultats attendus, tirer les enseignements et proposer des améliorations du dispositif si nécessaire.

VI.6.3. Communication

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la SNCA réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. En effet, la communication est l'un des leviers sur lequel il faudra actionner pour parvenir à une mobilisation totale de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre de la Stratégie. Pour ce faire, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication.

VI.6.4. Dispositif du suivi évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation sera organisé selon les différents niveaux : national, régional et provincial, communal et villageois.

Les acteurs du suivi-évaluation concernés sont :

- Les demandeurs de services ;
- Les prestataires (Privés, ONG, Associations) ;
- Les collectivités territoriales ;
- L'Etat et ses démembrements.

Le dispositif de suivi évaluation est illustré dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau n°1 : Dispositif de suivi évaluation de la SNCA

Niveaux	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Responsables Concernés
National	- Supervision et appui dans les régions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions réalisées - Types d'informations recueillies - Nombre de rapports de mission 	Rapports d'activités du CTCA	Membres du CTCA
	-Capitalisation, bilan/programmation du SNCA à travers des ateliers nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers tenus - Documents de planification - Rapports de bilan 	Rapports d'activités du CTCA et du SP/CPSA	CTCA, SP/CPSA
Régional	-Capitalisation, bilan/programmation du SNCA à travers des ateliers régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers tenus - Documents de planification - Rapports de bilan 	Rapports d'activités du CR/SP-CPSA	Membres de la commission spécialisée du CR/CPSA et les membres des Cadres de Concertation Provinciale (CCP)
	- Supervision dans les provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres de concertation organisés - Nombre de missions réalisées - Types d'informations recueillies - Nombre de rapports de mission 	Rapports d'activités du CR/SP-CPSA	
Provincial	- Suivi et supervision des activités dans les ZAT, ZATE, UAT et UATE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres organisées - Nombre de missions réalisées - Nombre de structures supervisées - Types d'informations recueillies 	Rapports d'activités du CCP	Membres de la commission spécialisée de CCP

		- Nombre de rapports de mission		
	- Evaluation des performances des moyens et outils	- Types d'outils/moyens utilisés - Taux de réalisation des activités	Rapport d'activités du CCP	
Communal	Bilan mensuel de la vulgarisation dans les différentes ZAT ; Suivi des activités et des performances des agents et bénéficiaires ;	- Nombre de bilans réalisés - Nombre d'UAT concernés - Nombre d'agents concernés - Types et nombre de bénéficiaires	Rapport d'activités du CCC	TS, ZAT, agents UAT, bénéficiaires

Source : consultant, mars 2017

VII. LE FINANCEMENT DE LA SNCA

VII.1. Contribution de l'Etat

L'Etat joue un rôle important dans le processus de mobilisation des fonds nécessaires au financement de la SNCA. Compte tenu du caractère stratégique du secteur agricole, l'Etat devrait être le premier bailleur de fonds pour la mise en œuvre de la SNCA. Par ailleurs, des actions de mobilisation de financements seront menées en direction des partenaires techniques et financiers. Le Fonds de Développement Agricole (FDA), en voie de création, à l'instar du Fonds de développement de l'élevage, devrait permettre un financement durable des activités découlant de la mise en œuvre de la SNCA, notamment des plans d'actions sous-sectoriels.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de poursuivre la subvention des équipements et intrants agricoles et de revoir les mécanismes de distribution en impliquant les opérateurs privés pour plus d'efficacité et d'efficience et d'équité.

VII.2. Contribution des partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers (PTF) devraient être sollicités pour le financement à travers le financement des plans d'actions et/ou des projets et programmes d'appui. Les OPA devraient également engager des actions de plaidoyer pour intéresser davantage les PTF à la mise en œuvre de la SNCA.

VII.3. Contribution des bénéficiaires

Les acteurs à travers les Faïtières des OPA devraient contribuer au financement de la SNCA à travers la participation à la prise en charge des frais découlant des prestations des Services publics (exemple : formations). Elles peuvent mobiliser les ressources nécessaires sur leurs fonds propres (cotisations spéciales) ou instaurer des prélèvements sur les recettes de vente des produits ASPHF, notamment les productions destinées au marché (cultures de rente, élevages à cycle court, apiculture, pisciculture, chasse, etc.).

Elles pourront également obtenir des prêts à des taux d'intérêt concessionnels auprès de la future Banque Agricole en cours de constitution avec la participation, sans oublier les banques commerciales et les Institutions de microfinance.

VIII. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SNCA

VIII.1. Renforcement des infrastructures de communication

Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la communication joue un rôle déterminant dans le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF. Aussi, il s'avère urgent de renforcer les infrastructures de communication par : i) la généralisation de l'utilisation des technologies de la communication (TIC), notamment l'installation de réseaux Internet haut débit dans tous les Services centraux et déconcentrés ainsi que les bureaux des OPA pour faciliter la mise en réseau des acteurs ; ii) le renforcement des infrastructures routières pour faciliter les échanges entre les grandes régions de production.

VIII.2. Création d'un environnement favorable à l'accès au marché

La valorisation des produits ASPHF nécessite la réalisation d'infrastructures structurantes et leur appropriation par les acteurs, telles que : i) la réalisation d'unités de transformation et de commercialisation des produits par les privés et les organisations des producteurs ; ii) la construction d'infrastructures de conservation et de stockage ; iii) le renforcement et l'extension du système d'informations sur les marchés ; iv) la réduction des coûts de transport (fonctionnement de la bourse de fret rattachée au Conseil Burkinabé des Chargeurs) ; v) l'incitation à la transformation et à la consommation des produits ASPHF locaux ; vi) la sensibilisation des acteurs sur l'importance de la plateforme du Système de Liaison Virtuel pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) qui dispose d'une base de données pour faciliter les procédures de dédouanement des marchandises.

IX. LES HYPOTHESES ET LA GESTION DES RISQUES.

IX.1. Hypothèses

Les hypothèses sont les conditions requises pour la réussite de la mise en œuvre des actions inscrites dans la SNVA. Les principales conditions externes identifiées à réunir se présentent comme suit : la volonté politique et un cadre institutionnel adapté et stable, le retour à la stabilité sociopolitique et les conditions climatiques et pluviométriques favorables. Au niveau des conditions internes, il faudra relever principalement des ressources humaines, matérielles et financières.

IX.1.1. Volonté politique

Les plus hautes autorités du Burkina Faso ont manifesté leur intérêt à inscrire le secteur rural comme pilier de la croissance du pays dans la Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). En effet, le secteur Agricole est défini comme prioritaire dans l'axe 1 « développement des piliers de la croissance accélérée ».

IX.1.2. Stabilité sociopolitique

IX.2.

Le processus démocratique, mis à mal en fin 2014, a conduit à une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2015. Le Burkina Faso, géré par un cadre consensuel de gouvernance, la transition, a passé avec succès le cap de l'instabilité politique avec les élections présidentielles et législatives le 29 novembre 2015, ramenant ainsi le pays à un ordre constitutionnel démocratique. La paix sociale et la bonne gouvernance sont des facteurs favorables pour la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des investissements nationaux et internationaux au profit du secteur rural et l'atteinte des résultats escomptés de la SNCA.

IX.2.1. Conditions climatiques et pluviométriques favorables

IX.3.

L'un des principaux soutiens du développement économique et social du Burkina Faso est le secteur primaire (32% du PIB) qui est fortement tributaire des conditions climatiques et pluviométriques. Les efforts des départements ministériels en charge du secteur agricoles visant à améliorer la productivité de ce secteur doivent également prendre en compte une meilleure maîtrise et connaissance des variations pluviométriques et climatiques. Ceci, compte tenu du fait que les paquets technologiques sont souvent développés dans des bonnes conditions pour obtenir les résultats escomptés.

IX.3.1. Mobilisation suffisante des ressources humaines, matérielles et financières

La mise en œuvre réussie de la SNCA est tributaire de la disponibilité des moyens matériels, humains et financiers pour sa mise en œuvre. Les principales conditions requises sont:

- Le nombre et la qualification des ressources humaines ;
- La quantité et la disponibilité des ressources allouées par l'Etat et les soutiens apportés par les autres partenaires (PTF, Secteur privé et Société civile.) ;
- Le respect des engagements pris par tous les acteurs.

IX.4. Analyse et gestion des risques

Les risques sont les facteurs négatifs externes et internes qui peuvent impacter négativement la réalisation des résultats escomptés de la politique. Le dispositif de pilotage et de coordination mis en place assureront le suivi régulier de ces risques afin de permettre des prises de décisions quant à une éventuelle réorientation de chaque axe stratégique de la SNCA suite à la non réalisation d'une hypothèse ou à la survenue d'un risque.

IX.4.1. Dégradation du contexte socio-politique

La stabilité du contexte sociopolitique est déterminante pour l'adhésion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières. La mise œuvre du système de gestion axée sur les résultats adossés à un système de suivi-évaluation renforcé et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre de la SNCA. La réglementation en matière de contrôle de la réalisation des ouvrages devra être rigoureusement respectée afin de garantir la qualité des infrastructures financées. Les actions prévues pour promouvoir la qualité et la valeur ajoutée des produits locaux doivent alors être également suivies de près.

IX.4.2. Insécurité des personnes et des biens

L'insécurité des personnes et des biens est un facteur limitant des investissements en général et dans le secteur rural en particulier. La sécurité est une condition indispensable au succès de la mise en œuvre de la SNCA. En effet, les menaces multiformes qui caractérisent la sous-région imposent la prise de mesures urgentes pour garantir la quiétude des populations rurales pour bien conduire les activités agrosylvo pastorales, halieutiques et fauniques.

IX.4.3. Aléas climatiques

Les changements climatiques, notamment la variabilité de la pluviosité qui se traduit ces dernières années par des inondations et des sécheresses, peuvent fragiliser les efforts de développement du secteur rural. Aussi est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de maîtrise de l'eau et la diversification des productions. Ces catastrophes doivent être réduites à travers les efforts que le Gouvernement déploie pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Elles seront aussi mitigées par la recherche adaptative qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

IX.4.4. Disponibilité des ressources financières

La mobilisation effective des ressources financières nécessaires pour le financement de la SNCA déterminera la réalisation des résultats attendus. Cette question fera l'objet du dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en vue de financer durablement le secteur.

X. BUDGET-PROGRAMME DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE

Sur la base des objectifs et résultats retenus par Axe stratégique que le budget-programme pour la mise en œuvre de la SNCA pour les cinq (05) prochaines années été élaboré. Son montant total est estimé à **Trente Trois Milliards Trois Cent Quatre Vingt Cinq Millions (33 385 000) de Francs CFA**. La répartition par Axe stratégique et par objectif se présente comme indiqué dans le tableau n° 2 ci-après :

Tableau n°2 : Répartition du coût de la SNCA par Axe stratégique et par objectif

Objectifs par axes stratégique	Coût (Milliers FCFA)
Axe stratégique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF	5 385 000
<i>OS1.1 : Renforcer les compétences et capacités des acteurs directs</i>	<i>4 870 000</i>
<i>OS.1.2 : Renforcer les compétences et capacités des structures d'appui</i>	<i>515 000</i>
Axe stratégique 2 : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF	15 400 000
<i>OS 2.1 : Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières agricoles végétales</i>	<i>5 500 000</i>
<i>OS.1.2 : Renforcer les compétences et capacités des structures d'appui</i>	<i>515 000</i>
Axe stratégique 2 : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF	15 400 000
<i>OS 2.1 : Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières agricoles végétales</i>	<i>5 500 000</i>
<i>OS 2.2. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières animales et halieutiques</i>	<i>7 275 000</i>
<i>OS 2.3. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières forestières et fauniques</i>	<i>2 625 000</i>
Axe stratégique 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des produits ASPHF	2 750 000
<i>OS 3.1. La compétitivité des produits agricoles végétaux, animaux et halieutiques, forestiers et fauniques est améliorée</i>	<i>2 000 000</i>
<i>OS 3.2. Améliorer les conditions de mise en marchés des produits ASPHF</i>	<i>750 000</i>
Axe stratégique 4 : Renforcer le partenariat recherche-formation-développement	5 975 000
<i>OS 4.1 : Renforcer le partenariat entre les structures d'appui (Recherche-Formation-développement)</i>	<i>2 125 000</i>
<i>OS 4.2. Renforcer le partenariat entre les OPA et les Structures d'appui</i>	<i>3 850 000</i>
Axes Stratégique 5 : Promouvoir une bonne gouvernance du conseil agricole	3 875 000
<i>OS 5.1 : Mettre en place un dispositif performant de pilotage de la SNCA</i>	<i>1 500 000</i>
<i>OS5.2. Mettre en place un système de suivi-évaluation et un système de communication performants</i>	<i>3 875 000</i>
TOTAL	33 385 000

NB : Les grandes étapes pour la validation, l'adoption et l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale sont présentées dans le tableau joint en annexe.

XI. LE CADRE LOGIQUE DE LA SNCA

Tableau n°3 : Cadre logique de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBEJECTIVEMENT	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
Objectif global : Contribuer à accroître durablement la productivité et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques et à sauvegarder l'environnement dans le contexte actuel marqué par les changements climatiques			
Axe stratégique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF			
OS1.1 : Renforcer les compétences et capacités des acteurs directs			
R1.1.1 : Les capacités institutionnelles des organisations professionnelles de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de leaders d'OPA formés en techniques de management, de plaidoyer ou de négociation • Nombre d'interprofessions créées • Nombre d'OPA dont les statuts sont en conformité l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés coopératives • Nombre de responsables des OPA formés sur l'entrepreneuriat agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la CPF • Rapports d'activités de la DGFOMR, de la DGPA et de la DGEVCC • Rapports d'enquêtes • Rapports d'activités de la DGPER • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités des politiques agricoles • Disponibilité des ressources financières • Adhésion des bénéficiaires • Disponibilité des spécialistes
R1.1.2 : Les capacités opérationnelles des OPA sont renforcées selon les besoins et demandes spécifiques des acteurs des filières ASPHF par sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OPA ayant bénéficié de formations spécialisées sur les chaînes de valeur des produits ASPHF • Taux d'adoption des technologies d'amélioration de la productivité des produits ASPH • Nombre d'OPA de transformateurs et formatrices formés sur les 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la CPF • Rapports d'activités de la DGPV, de la DGPA et de la DGEVCC • Rapports d'activités de la DGPER • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités des politiques agricoles • Disponibilité des ressources financières • Adhésion des bénéficiaires • Disponibilité des spécialistes

	bonnes pratiques et la qualité et la certification des produits ASPHF		
OS.1.2 : Renforcer les compétences et capacités des structures d'appui			
<u>R1.2.1</u> : Les capacités des Services techniques impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres et agents de terrain ayant bénéficié de formations spécialisées des en fonction des besoins spécifiques des acteurs des différentes filières ASPHF ; • Nombre de cadres et d'agents de terrain formés sur les thématiques du développement des chaînes de valeur et des techniques d'adaptation aux changements climatiques • Nombre de Services déconcentrés au niveau régional et provincial disposant d'une connexion Internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la DGPV, de la DGPA et de la DGEVCC • Rapports d'activités de la DGPER • Rapports d'activités de l'IRSAT • Rapports d'activités des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'activités des DAF du MAAH, du MRAH t du MEEVCC • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités des politiques agricoles • Disponibilité des ressources financières • Adhésion des bénéficiaires • Disponibilité des spécialistes
<u>R1.2.2</u> : Les capacités des Institutions de recherche et de formation professionnelle sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de doctorants formés • Nombre de chercheurs ayant bénéficié de formations diplômantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Institutions de recherche (INERA et IRSAT) • Rapports d'activités de la DRH de MESRSI 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités des politiques agricoles • Disponibilité des ressources financières
<u>Axe stratégique 2</u> : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF			
OS 2.1 : Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières agricoles végétales			
<u>R 2.1.1</u> : La diffusion des technologies de récupération des terres dégradées et de gestion de la fertilité des sols est assurée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres et d'agents formés • Nombre de producteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la DGHADI • Rapports d'activités de la DGPV 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de conflits fonciers • Disponibilité des ressources financières

		<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des Projets et Programmes d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et qualité des équipements d'aménagement
<u>R 2.1.2</u> : La diffusion des technologies d'amélioration de la productivité (semences variétés végétales, itinéraires techniques) est assurée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres et d'agents formés • Nombre de producteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la DGHADI • Rapports d'activités de la DGPV • Rapports d'activités des Projets et Programmes d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Non adoption des technologies par les producteurs
OS 2.2. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières animales et halieutiques			
<u>R 2.2.1</u> : les cadres et agents des Services techniques du MRAH sont formés sur les techniques améliorées d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres et d'agents formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGPA • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des bénéficiaires • Maîtrise des techniques • Disponible financière
<u>R 2.2.2</u> : les producteurs intervenant dans les filières animales et halieutiques sont formés sur les techniques améliorées d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGPA • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques • Disponible financière • Adhésion des acteurs
OS 2.3. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières forestières et fauniques			
<u>R 2.3.1</u> : Les acteurs et actrices intervenant dans l'exploitation des produits forestiers sont formés sur les techniques adaptées de protection, de production, de récolte et d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitants formés sur ces méthodes et techniques • Taux d'adoption des technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DEEVCC • Rapports des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques • Disponible financière
<u>R 2.3.2</u> : Les acteurs et actrices intervenant dans la l'exploitation des produits fauniques sont formés sur les techniques adaptées de	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DEEVCC • Rapports des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques • Disponible financière • Adhésion des acteurs

protection, de production et d'exploitation			
Axe stratégique 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des produits ASPHF			
OS 3.1. La compétitivité des produits agricoles végétaux, animaux et halieutiques, forestiers et fauniques sont améliorées			
<u>R 3.1.1</u> : Les transformateurs et transformatrices des produits agricoles sont formés sur la qualité des produits d'exportation	<p>Nombre de personnes formées sur l'hygiène, les normes de qualité, la certification</p> <p>Quantités de produits transformés exportés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGPER • Rapports de la DGPV • Rapports des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Participation des populations aux travaux • Capacités techniques et financières des entreprises • Contrôle des travaux
<u>R 3.1.2</u> : Des transformateurs et transformatrices des produits animaux et halieutiques sont formés sur la qualité des produits d'exportation	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Taux d'accroissement des produits exportés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGPA • Rapports DGRH • Rapports des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de conflits fonciers • Disponibilité des ressources financières • Adhésion des bénéficiaires • Qualification des formateurs ou formatrices
<u>R 3.1.3</u> : Des transformateurs et transformatrices des produits forestiers et fauniques sont formés sur la qualité des produits d'exportation	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Quantités des produits exportés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la DGEEVCC • Rapports des Projets et Programmes d'appui • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Adhésion des bénéficiaires • Qualification des formateurs ou formatrices
• OS 3.2. Améliorer les conditions de mise en marché des produits ASPHF			
<u>R 3.2.1</u> : Le système d'informations sur les marchés (SIM) des produits forestiers et fauniques est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits couverts • Base de données fonctionnelle • Nombre de publications par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports DGPER/MAAH • Rapports DGESS/MEEVCC • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Intérêt des utilisateurs • Maîtrise de la technologie

<u>R 3.2.2</u> : Des manifestations de promotion des produits forestiers et fauniques sont organisées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations • Nombre de participants • Nature des produits exposés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports DGPA • Rapports DGRH • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique • Disponibilité des ressources financières • Intérêt des consommateurs
Axe stratégique 4 : Renforcer le partenariat recherche-formation-développement			
OS 4.1 : Renforcer le partenariat entre les structures d'appui (Recherche-Formation-développement)			
<u>R 4.1.1</u> : La communication et la concertation entre les acteurs sont renforcés en vue d'une meilleure planification des activités de recherche et de formation professionnelle ;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation • Nombre de rencontres • Programmes conjoints élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports ANVAR • Rapports INERA • Rapports DGPV • Rapports DGPA • Rapports CPF 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
<u>R 4.1.2</u> : Le partenariat entre Institutions de recherche, Universités Ecoles et Centres de formation professionnelle est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation • Nombre de rencontres • Programmes conjoints élaborés et mis en œuvre • Nombre d'étudiants et de stagiaires accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Institutions de recherche • Rapports Institutions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
OS 4.2. Renforcer le partenariat entre les différents acteurs directs et les structures d'appui			
<u>R 4.2.1</u> : Des cadres de concertation entre les OPA, les institutions de recherche et de formation professionnelle sont créés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation • Nombre de rencontres • Programmes conjoints élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la CPF • Rapports de la DGPV • Rapports de la DGPA • Rapport de l'ANVAR • Rapports Institutions de recherche • Rapports Institutions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
<u>R 4.2.2</u> : Les structures de liaison recherche/développement au sein de l'INERA et de l'IRSAT et au niveau des Directions régionales en	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation • Nombre de rencontres • Programmes conjoints élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Institutions de recherche (INERA et IRSAT) • Rapports de la DGPV • Rapports de la DGPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières

charge du secteur rural sont dynamisées;		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'ANVAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
Axes Stratégique 5 : Promouvoir une bonne gouvernance du conseil agricole			
OS 5.1 : Mettre en place un dispositif performant de pilotage de la SNCA			
R 5.1.1 : Les organes d'orientation et de pilotage de la SNCA sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité du CTCA • Fonctionnalité du CC/CR/CPSA • Fonctionnalité du CCP • fonctionnalité du CCC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports SP/CPSA • Rapports Gouverneurs • Rapports Hauts Commissaires • Rapports Maires 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
R 5.1.2 : Les organes d'orientation et de pilotage de la SNCA sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité du CTCA • Fonctionnalité du CC/CR/CPSA • Fonctionnalité du CCP • fonctionnalité du CCC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports SP/CPSA • Rapports Gouverneurs • Rapports Hauts Commissaires • Rapports Maires 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des acteurs • Disponibilité des ressources financières • Fonctionnement du dispositif de pilotage de mise en œuvre de la SNCA
OS 5.2. Mettre en place un système de suivi-évaluation et place un système de communication de la SNCA performants			
<u>R 5.2.1</u> : Le dispositif de suivi-évaluation de la SNCA est mis en place et est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de suivi-évaluation • Programme de suivi-évaluation • Nombre de rencontres • Nombre de rapports d suivi • Périodicité des rencontres • Base de données fonctionnelle • Site Web fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports SP/CPSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des parties prenantes • Disponibilité des ressources financières • Disponibilité d'un personnel qualifié
<u>R 5.3.2</u> : Une stratégie et un plan de communication sont élaborés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Document de la Stratégie de communication • Document du Plan de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports SP/CPSA • Rapports DGPV, DGPA, DGEEVCC, ANVAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Disponibilité d'un personnel qualifié

Tableau n°4 : Budget-Programme pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole

Activités	An 1 (Milliers FCFA)	An 2 (Milliers FCFA)	An 3 (Milliers FCFA)	An 4 (Milliers FCFA)	An 5 (Milliers FCFA)	TOTAL (Milliers FCFA)
Axe stratégique 1 : Renforcer les compétences et les capacités des acteurs intervenant dans le conseil agricole pour le développement des chaînes de valeur des filières ASPHF						5 385 000
OS1.1 : Renforcer les compétences et capacités des acteurs directs						4 870 000
<i>R1.1.1 : Les capacités institutionnelles des organisations professionnelles de tous les maillons des chaînes de valeur des filières ASPHF sont renforcées</i>						
<i>A1.1.1.1. Formation des leaders des OPA sur le plaidoyer et les négociations</i>	100 000	150 000	150 000	200 000	200 000	800 000
<i>A1.1.1.2. Formation des leaders des OPA sur l'entrepreneuriat agricole</i>	100 000	150 000	150 000	200 000	200 000	800 000
<i>A1.1.1.3. Création de sociétés coopératives (OHADA)</i>	25 000	25 000	20 000	20 000	20 000	110 000
<i>A1.1.1.4. Création de nouvelles interprofessions</i>	25 000	25 000	20 000	20 000	20 000	110 000
<i>R1.1.2 : Les capacités opérationnelles des OPA sont renforcées selon les besoins et demandes spécifiques des acteurs des filières ASPHF par sous-secteur</i>						
<i>A1.1.2.1. Formation des responsables des OPA faïtières sur l'approche chaînes des valeurs</i>	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 200 000
<i>A1.1.2.2. Formation des responsables des OPA de transformateurs et de transformatrices de produits agricoles sur les normes de qualité</i>	100 000	150 000	150 000	150 000	150 000	700 000
<i>A1.1.2.3. Formation des responsables des OPA de transformateurs et de transformatrices de produits animaux et halieutiques sur les normes de qualité</i>	100 000	150 000	150 000	150 000	150 000	700 000

A1.1.2.4. Formation des responsables des OPA de transformateurs et de transformatrices de produits forestiers et fauniques sur les normes de qualité	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	450 000
OS.1.2 : Renforcer les compétences et capacités des structures d'appui						515 000
R1.2.1 : Les capacités des Services techniques impliqués dans la mise en œuvre de la SNCA sont renforcées						
1.2.1.1. Formation des cadres des Services techniques du MAAH sur l'approche chaînes de valeur des produits agricoles	15 000	20 000	20 000	20 000	25 000	100 000
1.2.1.2. Formation des cadres des Services déconcentrés du MRAH sur l'approche chaînes de valeur des produits agricoles	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
1.2.1.3. Formation des cadres des Services techniques du MEEVCC sur l'approche chaînes de valeur des produits agricoles	5 000	10 000	10 000	10 000	15 000	50 000
1.2.1.4. Formation des cadres des Services techniques du MAAH sur les documents référentiels de politiques et stratégies sectorielles	20 000	25 000	25 000	25 000	25 000	120 000
1.2.1.5. Formation des cadres des Services techniques du MRAH sur les documents référentiels de politiques et stratégies sectorielles	15 000	20 000	20 000	20 000	25 000	100 000
1.2.1.6. Formation des cadres des Services techniques du MEEVCC sur les documents référentiels de politiques et stratégies sectorielles	10 000	15 000	15 000	15 000	20 000	75 000
R1.2.2 : Les capacités des Institutions de recherche et de formation professionnelle sont renforcées						
1.2.2.1. Formation de chercheurs doctorants	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
1.2.2.2. Formation diplômante de chercheurs	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000

Axe stratégique 2 : Accroître la productivité et les productions des filières ASPHF							15 400 000
OS 2.1 : Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières agricoles végétales							5 500 000
<i>R 2.1.1 : La diffusion des technologies de récupération des terres dégradées et de gestion de la fertilité des sols est assurée</i>							
<i>A.2.1.1.1. Formation des cadres et agents des Services techniques du MAAH sur les techniques CES/DRS/AGF et fertilisation des cultures</i>	200 000	200 000	200 000	250 000	250 000	1 100 000	
<i>A.2.1.1.2. Formation des cadres et agents des Services techniques du MEEVCC sur les techniques CES/DRS/AGF et fertilisation des cultures</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	
<i>A.2.1.1.3. Formation des producteurs sur les techniques CES/DRS/AGF</i>	300 000	350 000	350 000	350 000	350 000	1 700 000	
<i>R 2.1.2 : La diffusion des technologies d'amélioration de la productivité (semences variétés végétales, itinéraires techniques) est assurée</i>							
<i>A 2.1.2.1. Formation des cadres et agents des Services déconcentrés du MAAH sur la bonne utilisation des intrants agricoles et l'application des itinéraires techniques</i>	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	
<i>A 2.1.2.2. Formation des producteurs sur la bonne utilisation des intrants agricoles et l'application des itinéraires techniques</i>	250 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 450 000	
OS 2.2. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières animales et halieutiques							7 275 000
<i>R 2.2.1 : les cadres et agents des Services techniques du MRAH sont formés sur les techniques améliorées d'élevage</i>							
<i>A 2.2.1.1. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur techniques améliorées d'élevage de petits ruminants</i>	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	
<i>A 2.2.1.2. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur techniques améliorées d'élevage de porcins</i>	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	

A 2.2.1.3. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur techniques améliorées de volailles locales	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A 2.2.1.4. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur l'aquaculture	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 2.2.1.5. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur techniques améliorées d'apiculture	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	375 000
A 2.2.2.6. Formation des cadres et agents des Services techniques du MRAH sur techniques de production des élevages non conventionnés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
R 2.2.2 : Les producteurs intervenant dans les filières animales et halieutiques sont formés sur les techniques améliorées d'élevage						
A 2.2.2.1. Formation des producteurs sur techniques améliorées d'élevage de petits ruminants	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A 2.2.2.2. Formation des producteurs sur techniques améliorées d'élevage de porcins	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A 2.2.2.3. Formation des producteurs sur techniques améliorées de volailles locales	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
A 2.2.2.4. Formation des producteurs sur l'aquaculture	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A 2.2.2.5. Formation des producteurs sur techniques améliorées d'apiculture	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A 2.2.2.6. Formation des promoteurs sur techniques de production des élevages non conventionnés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
OS 2.3. Accroître la productivité et les productions des chaînes de valeur des filières forestières et fauniques						2 625 000
R 2.3.1 : Les acteurs et actrices intervenant dans l'exploitation des produits forestiers sont formés sur les techniques adaptées de protection, de production, de récolte et d'exploitation						

A2.3.1.2.1. Formation des agents des Services techniques du MEEVCC sur les techniques de production des plants, de plantation et d'entretien des arbres et sur les techniques de protection des forêts contre les feux de brousse	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A2.3.1.2. Formation des producteurs sur les techniques de production des plants, de plantation et d'entretien des arbres et sur les techniques de protection des forêts contre les feux de brousse	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A2.3.1.3. Formation des acteurs sur les techniques de protection, de production et d'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
R 2.3.2 : Les acteurs et actrices intervenant dans la l'exploitation des produits fauniques sont formés sur les techniques adaptées de protection, de production et d'exploitation						
A2.3.2.1. Formation des acteurs sur les techniques de protection et d'exploitation des ressources fauniques	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A2.3.2.2. Formation des acteurs sur les techniques d'élevage d'animaux sauvages	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Axe stratégique 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des produits ASPHF						2 750 000
OS 3.1. La compétitivité des produits agricoles végétaux, animaux et halieutiques, forestiers et fauniques est améliorée						2 000 000
3.1.1 : Les transformateurs et transformatrices des produits agricoles sont formés sur la qualité des produits transformés						
A 3.1.1.1. Formation des transformateurs et transformatrices de céréales et de niébé sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A 3.1.1.2. Formation des transformateurs et transformatrices de fruits et légumes sur l'hygiène, les	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000

normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés							
A 3.1.1.3. Formation des transformateurs et transformatrices de racines et tubercules sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 3.1.1.4. Formation des transformateurs et transformatrices de protéagineux sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
R 3.1.2 : Des transformateurs et transformatrices des produits animaux et halieutiques sont formés sur la qualité des produits transformés							
A 3.1.2.1. Formation des transformateurs et transformatrices de viande sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A 3.1.2.2. Formation des transformateurs et transformatrices de lait sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 3.1.2.3. Formation des transformateurs et transformatrices de poissons sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000

A 3.1.2.4. Formation des transformateurs et transformatrices de miel sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
3.1.3. Des transformateurs et transformatrices des produits forestiers et fauniques sont formés sur la qualité des produits d'exportation						
A 3.1.3.1. Formation des transformateurs et transformatrices des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A 3.1.3.2. Formation des transformateurs et transformatrices des produits fauniques sur l'hygiène, les normes de qualité, la traçabilité et la certification et le conditionnement des produits transformés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
OS 3.2. Améliorer les conditions de mise en marchés des produits ASPHF						750 000
R 3.2.1 : Les systèmes d'informations sur les marchés agricoles (SIMA) sont renforcés						
A 3.2.1.1. Formation des acteurs des chaînes de valeur des filières agricoles sur l'utilisation du SIMA	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 3.2.1.2. Formation des acteurs des chaînes de valeur des filières animales et halieutiques sur l'utilisation du SIMA	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 3.2.1.3. Formation des acteurs des chaînes de valeur des filières forestières et fauniques sur l'utilisation du SIMA	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
R 3.2.2 : Des manifestations de promotion des produits agricoles sont organisées						
A 3.2.2.1. Organisation de foires	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000

A 3.2.2.2. Organisation de journées promotionnelles	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A 3.2.2.3. Organisation de forums	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
3.2.2.4. Ouverture de vitrines	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Axe stratégique 4 : Renforcer le partenariat recherche-formation-développement						5 975 000
OS 4.1 : Renforcer le partenariat entre les structures d'appui (Recherche-Formation-développement)						2 125 000
<i>R 4.1.1 : La communication et la concertation entre les acteurs sont renforcés en vue d'une meilleure planification des activités de recherche et de formation professionnelle ;</i>						
A 4.1.1.1. Organisation de rencontres périodiques de concertation Recherche/ST/OPA/Institutions formation	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A 4.1.1.2. Elaboration et mise en œuvre de programmes conjoints d'activités de recherche/développement et de formation	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
A 4.1.1.3. Organisation de journées portes ouvertes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
<i>R 4.1.2 : Le partenariat entre Institutions de recherche, Universités Ecoles et Centres de formation professionnelle est renforcé</i>						
A 4.1.2.1. Organisation de rencontres périodiques de concertation Institutions Recherche/Institutions formation	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A 4.1.2.2. Elaboration et mise en œuvre de programmes conjoints de recherche/développement et de formation	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 4.1.2.3. Organisation de journées portes ouvertes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
OS 4.2. Renforcer le partenariat entre les OPA et les Structures d'appui						3 850 000
<i>R 4.2.1 : La liaison recherche/développement est dynamisée</i>						
A 4.2.1.1. Organisation de rencontres périodiques de concertation	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	600 000
4.2.1.2. Organisation de visites conjointes de réalisations sur le terrain	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000

4.2.1.3. Relance des activités de développement participatif de technologies (DPT) et d'Ateliers périodiques de revues de technologies (APRT) entre les cadres des Services techniques déconcentrés et les chercheurs des CCREA	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
4.2.1.4. Animation conjointe des plateformes multi-acteurs d'innovations par filière	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Axes Stratégique 5 : Promouvoir une bonne gouvernance du conseil agricole						3 875 000
OS 5.1 : Mettre en place un dispositif performant de pilotage de la SNCA						1 500 000
R 5.1.1 : Les organes d'orientation et de pilotage de la SNCA sont mis en place et fonctionnels						
A 5.1.1.1. Mise en place du CTCA, des CRCA, de CPCA et des CCA	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
A 5.1.1.2. Organisation des rencontres des organes de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la SNCA	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
OS5.2. Mettre en place un système de suivi-évaluation et un système de communication performants						3 875 000
R 5.1.2 : Le dispositif de suivi-évaluation de la SNCA est mis en place et est opérationnel						
A 5.1.2.1. Elaboration d'un Manuel de suivi-évaluation de la SNCA	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
5.1.2.2. Suivi des activités de mise en œuvre de la SNCA	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
A 5.1.2.3. Mise en place et gestion d'une base de données	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A 5.1.2.4. Organisation de rencontres de concertation	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A 5.1.2.5. Capitalisation des résultats de la mise en œuvre de la SNCA	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
R 5.3.1 : un système de communication performant est mis en place						
A 5.3.1.1. Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
A 5.3.1.2. Création d'un site Web	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000

<i>A 5.3.1.3.3. Réalisation d'émissions, de reportages ou de films documentaires</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
TOTAL	8 325 000	8 955 000	8 795 000	8 945 000	8 965 000	33 385 000

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

➤ Plans, rapports et publications scientifiques

- APFNL, 2013. Rapport illustre des principaux résultats du projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PAGED/PFNL), 46p.
- BELEMVIRE A., HENRY P.E., 2011. Evaluation finale du programme «amélioration des revenus et de sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables, composante exploitation rentable des ressources naturelles, en particulier les produits forestiers non ligneux ». Agence de promotion des produits forestiers non ligneux, 57p.
- CNS, 2014. Catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso, 81p.
- Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD) Avril 2011 : Synthèse de l'étude sur l'Analyse des mécanismes de diffusion des technologies agricoles améliorées et innovations dans l'espace CEDEAO ;17 pages
- CORAF/WECARD, 2012. Recherche Agricole Intégrée pour le Développement (IAR4D) - Système d'Innovation: Plateformes d'Innovation (PI) de la Chaîne de Valeur Agricole, 25p.
- DGRH, 2007 : Analyse de la filière pêche au Burkina Faso. MAHRH, 72p.
- DOAMBA P., 2012. Impact de l'utilisation des produits forestiers ligneux et non ligneux sur la gestion du parc national d'Arly au Burkina Faso. Mémoire Master en environnement, soutenu 22 juin 2012 à 2iE, 58p.
- FAO, 1999. Vers une définition harmonisée des produits forestiers non ligneux. Unasylya 50 (198):63-64.
- FERT-AFDI et Inter-réseaux, 2012. Le conseil agricole dans les politiques publiques du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Niger. Atelier de réflexion pour l'amélioration de la durabilité des démarches de conseil aux exploitations familiales en Afrique, Bohicon du 13 au 15 novembre 2012.
- GUISSOU K.M.L, 1997 : Etude préliminaire en vue de la valorisation piscicole des petites retenues d'eau dans la zone aménagée de Silly-Zawara-Pouni. Mémoire de fin d'étude IDR E&F. Université de Ouagadougou 70p.
- INERA, 2014. Plan Opérationnel de Programmation des Recherches Environnementales et Agricoles (POP-REA) 2014-2016, 67p.
- INERA, 2014. Plan Stratégique de Recherches Environnementales et Agricoles (PSREA) 2014-2022, 54p.
- IUCN., GWP., PAGEV., 2006 : Projet de Code de Conduite pour la gestion durable et équitable des ressources naturelles du Bassin de la Volta, 21p.
- KABORE C., 1999 : Référentiel technique et financier- Secteur des Forêts, Faune et Pêches- Aménagement forestier. PNGTII. UGO/PNGT, Ouagadougou, 119p.
- MAAH, 2016. Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles (PNVACA) PHASE 2011-2015 : Rapport d'évaluation finale, 68p.
- MAH, MEDD et MRA, 2011. Rapport général des assises nationales des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 9p.

- MAHRH, 2003. Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, 85p.
- MAHRH, 2006. Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015), 55p.
- MAHRH, 2007. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, 49p.
- MAHRH, 2007. Programme d'Investissement du Secteur de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 50p.
- MAHRH, 2008. Document guide de la révolution verte, 97p.
- MAHRH, 2009. Dispositif de suivi-évaluation, 77p.
- MAHRH, 2010. Le Système National de Vulgarisation et d'appui Conseil Agricoles (SNVACA), 68p.
- MAHRH, 2013. Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, 61p.
- MCA, 2014. Rapport de l'étude pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale et d'un plan d'actions pour l'Entretien et la Sécurité des Aménagements Hydrauliques (SNESAH), 76p.
- MEA, 2016. Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement du Burkina Faso 2016-2030, 127p.
- MEA, 2016. Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) 2016-2030, 101p.
- MECV, 2006 : Effets des changements climatiques au Burkina Faso. Rapport final, 93p.
- MECV, 2010. Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux. 73p.
- MEDD, 2011. Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux. Version finale, 71p.
- MEDD, 2012. Plan d'actions 2011-2015 pour la promotion et la valorisation des produits forestiers non ligneux. Version finale, 50p.
- MEEVCC, 2017. Politique sectorielle en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique (PSEEVCC) 2017-2026, 88p. MEF, 2010. Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles, 155p.
- Ministère de Ressources Animales Février 2002 : Nouvelle Approche de Vulgarisation en Elevage au Burkina Faso. 43 pages.
- MPF, 2009. Document de la politique nationale genre du Burkina Faso, 56p.
- MRAH, 2016. Diagnostic de la situation de la vulgarisation et de l'appui-conseil en élevage au Burkina Faso, 62p.
- MRAH, 2016. Le plan d'actions quinquennal 2017-2021, 50p.
- MRAH, 2016. Le Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en Elevage (SNVACE), 53p.
- OUEDRAOGO S. et SIRI D., 2016. Rapport de synthèse des thèmes identifiés pour la revue sectorielle. *Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques*, 31p.
- PIF, 2011. Plan d'investissement forestier. 130p.
- PNSR, 2012. Programme National du Secteur Rural 2011-2015, 83p.
- SAWADOGO S. 2010. Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux. Rapport du Ministère de l'environnement et du cadre de vie, juillet 2010, 64 p + Annexes.
- SEDOGO P.M., OUEDRAOGO P., SOME C., 2016. Revue du secteur rural : Rapport sur le Thème « Formation – Recherche – Développement. *Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques*, 25p.

- SIRI D., 2016. Rapport de synthèse générale de la revue du secteur rural. *Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques*, 78p.
- SOCREGE, 1998 : Etude des potentialités halieutiques et Elaboration d'un plan de gestion durable des ressources piscicoles du lac artificiel de Bagré, 89 p.
- SOUBEIGA K J, 2004. Analyse de la demande des produits forestiers non ligneux dans l'alimentation des ménages ruraux : cas des départements de Bondokuy (Mouhoun) et de Niandialia (Boulkiemdé). Mémoire de fin d'étude, option sociologie et économie rurales, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) ; 57p.
- TAPSOBA A., Valorisation économique des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : cas de *Parkia biglobosa* (nééré). Mémoire Master en Innovation et Développement en milieu rural, Université de Ouagadougou, 66p.
- UEMOA, 2007. Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) : contenu et état de mise en œuvre, 9p.
- UEMOA, 2009. La Politique agricole de l'UEMOA : Etat de mise en œuvre et défis, 9p.
- UICN., GWP., PAGEV., 2006 : Projet de Code de Conduite pour la gestion durable et équitable des ressources naturelles du Bassin de la Volta, 21p.
- ZAMPALIGRE Idrissa, 2003 : Etude de l'effort de pêche et proposition de scénario de régulation sur les pêcheries de Kompienga et Bagré; Elaboration de protocole expérimental pour la mise au point de systèmes sélectifs de pêches d'espèces de petites tailles. Rapport final. Projet pilote de cogestion des pêcheries de Bagré et de Kompienga, 52p.

Textes législatifs consultés

- Loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
- Loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- Loi n° 008-2014/AN du 8 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.
- Loi 050-2009/AN portant Régime foncier rural au Burkina Faso
- Loi n° 034 -2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso du 02 juillet 2012 ;
- Loi 07-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique du 22 octobre 2015.
- Loi N°050-2012/AN Portant règlementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso ;
- Loi N° 038-2013/AN Portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation

ANNEXES**Annexe 1 : chronogramme d'adoption et d'opérationnalisation de la SNCA,**

N°S	Période	Activités	Responsables
01	21 Avril 2017	Validation du document de la SNCA par le CTS	CTS Consultant
02	18 Mai 2017	Atelier National de validation du document de la SNCA	CTS Consultant
03	10 juin 2017	Soumission du document de la SNCA pour adoption par le gouvernement	SP/CPSA DGPV
04	30 Juin 2017	Atelier national de préparation à l'opérationnalisation de la SNCA	SP/CPSA DGPV
05	30 Juillet 2017	Inscription des crédits pour l'exercice 2017	DGPV et DAF MAAH DGPA et DAF MRAH DGEVCC et DAF MEEVCC ANVAR, CNRST et DAF MESRSI
06	30 Septembre 2017	Elaboration des programmes d'activités de 2017	DGPV DGPA DGEVCC ANVAR, INERA et IRSAT
07	31 Octobre 2017	Mise en place terminée des organes d'orientation et de pilotage de la SNCA à tous les niveaux	SP/CPSA et SG/MAAH
08	30 Novembre 2017	Première session du CTCA	SP/CPSA et CPF
09	01 Janvier 2018	Démarrage de la mise en œuvre de la SNCA	SP/CPSA DGPV, DGPA DGEVCC ANVAR, INERA et IRSAT

ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES**Liste des personnes rencontrées à Ouagadougou**

N°S	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	TELEPHONE	ADRESSES E. MAIL
01	SOULAMA Augustine	SP/CPSA	Chef Département SEP	71 30 35 22	a.soulama@spcpsa.bf
02	OUEDRAOGO Michel	PAFASP	Chargé d'Opérations	70 62 15 14	micoued@gmail.com
03	ILBOUDO Dieudonné	INERA	Chef Service Liaison Recherche/Vulga risation	70 25 20 58	boudieud@gmail.com
04	TRAORE S. Albert	DVRD/DGPV	Directeur	70 73 98 58	sissandebe@yahoo.fr
05	OUEDRAOPGO Djénéba	DGPV	Agent Service Suivi-Evaluation	70 99 14 81	Ouedjeneba8@yahoo.fr
06	KERE Noélie	MEA	Statisticien	78 25 65 90	noelson@live.fr
07	GNOUMOU Marc	DVRD/DGPV	Chef Service S&E	70 37 80 51	
08	ZOUNGRANA Hamidou	DGPA/DRCA	Directeur	78 32 01 39	hamidouzoungrana@yahoo.fr
09	PORGO Issoufou	CPF	Chargé de Programme	70 24 50 46	issouporgo@yahoo.fr
10	OUEDRAOGO Joachim	FIAB	Secrétaire Permanent	70 00 64 16	dojoachim@yahoo.fr
11	SAM François	DGESS/DPPO/ MEEVCC		70 15 34 15	Samfrancois66@yahoo.fr
12	KI Valentin	UNPS-B	Comptable	70 36 99 65	kivalentino@yahoo.fr
13	TCHIOMBIANO Moussa	UMPL-B	Assistant	70 35 12 87	Moussa_tchiombiano@yahoo.fr
14	ZERBO Ibrahima	UNERIZ-BF	A. C.	78 57 84 20	acunerizbf@gmail.com
15	KIENOU Georges	UNPR-B	Président	70 32 15 23	kienougeorges@gmail.com unpr_b@yahoo.fr
16	SIDIBE Adama	UGCPA/BM	Coordonnateur CEF	70 10 84 41	sidibadama@yahoo.fr
17	KONATE Mamadou	FEB	Chargé des relations extérieures	70 11 53 10	
18	CONSEIGA Poko	FEN/UGGF	Président	70 76 32 95	

19	COMPAORE Salfou	FENAOP	Président	76 67 38 75	
20	NANA/KABORE Colette	FENAFER-B	Présidente	76 61 68 01	valiscokdg@yahoo.fr
21	KAMBOUELE Jean Claude	FNPB	Président	70 25 40 83	kambouelej@yahoo.fr
22	KOADIMA T. Jean Baptiste	DGESS/MAAH	Cadre	70 39 72 76	koadimajb@gmail.com
23	SAWADOGO N. Justin	DGESS/MEEVC C	Chef de Service	70 29 77 62	sawnebw@yahoo.fr
24	KEDRE Idrissa	DAF/MEEVCC	Cadre SEBC	70 34 14 00	kedressa@yahoo.fr
25	ILBOUDO Moussa	DRH/MEEVCC	Cadre	70 98 81 77	Mideb14952@yahoo.fr
26	SIMPORE/COMP AORE Joséphine	DRH/MEEVCC	Cadre	70 22 73 82	compaorejosphine@yahoo.fr
27	TALL Moussa	DRH/MAAH	Cadre	78 07 86 46	talsaliou@gmail.com
28	SEGDA K. Achille	DGIH/DHMO	Directeur	70 27 09 65 79 10 01 60	
29	DIAWARA Bréhima	MESRSI/ANVA R	Directeur Général	70 89 82 43 76 61 36 81	boureimadiawara@gmail.com
30	SORO Saïdou	DGEVCC/DVP- PFNL	Directeur	70 75 56 41	
31	TRAORE Hamidou	CNRST/INERA	Directeur	70 25 80 60	
32	NEYA Samuel	INERA	Chef Service Etude et Suivi- Evaluation	70 74 60 39	
33	TOUGMA Romain	Direction Générale FCPB	Directeur du Crédit	70 25 51 23	rtougma@rcpb.bf
34	OUEDRAOGO Irène	Direction Crédit DG/FCPB	Responsable Partenariat et Développement	70 28 04 63	irouedraogo@rcpb.bf

Liste des personnes rencontrées dans la Région du Centre-Est

N° d'	Structure / Organisation	Personne (s) rencontrée (s)	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail
1	Direction Régionales du MAAH du Centre-Est /Services (SRAPA, SRESS, SRPER et SRFOMR)	M. SOUBEIGA Pascal Chefs de service	DR Chefs de service	78449672	
2	Direction Provinciale du MAAH du Boulgou	Mr Toé et assistants	DP		
3	Direction Provinciale du MAAH du Koulpelogo	Mr Kanla et chefs de service	DP	70377055	
4	Direction Régionale du MEEVCC du Centre-Est	Mr Ilboudo	Planificateur provincial		
5	Directions Provinciale du MEEVCC du Koulpelogo	Mr Ousmane Dembelé	DR	73202920	
6	Direction Régionale du MRAH du Centre-Est	Nama Felix	Chef SEP	71250721	namafelix@yahoo.fr
7	Direction de Bagré Pôle	Mr Victor Sawadogo	Chef Service Appui aux Producteurs et aux Investisseurs / Bagrépôle	70750692	victorsawadogo001@yahoo.fr
8	Direction de l'Institut de Formation en Développement rural (IFODER) de Bagré	Mr Maxime Ouédraogo	Directeur	71382656	
9	OP de Producteurs de riz de Bagré	Mr Adama Bakongo	Président	70105931	
10	OP des pêcheurs de Bagré	Mr Daouda Wandaogo	Président	79574220	
11	OP de transformation de riz de Bagré	Mme Saré Amina	Présidente	72126421	
12	OP de transformation de poisson	Mme Ouédraogo Asséta	Présidente	70663542	
13	Groupement Watinoma des femmes transformatrices de manioc de Ouargaye				
14	Union des coopératives des Entrepreneurs Agricoles du Centre-Est	Mr KERE	Président	76821434	
15	CRA du Centre-Est	Mr Ambroise Gombré	SG	70156509	agriculteurces@yahoo.fr

Liste des personnes rencontrées dans la Région du Nord

No	Nom et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts Téléphoniques	Adresse Mail
1	BORO	DRAAH	Directeur		
2	TRAORE Brahima Alphonse	DRAAH	Point Focal PNVACA	70962280	
3	ILBOUDO Oumou	DRRAH	Directrice	70270365	
4	NANA Boukari	DRRAH	Chef de service des aménagement pastoraux		
5	SANOGO Moctar	DR Environnement	Directeur		
6	BELEM Salam	DR Environnement	Contrôleur des eaux et Forêts	71909241	
7	TIROGO Émilienne	DPRAH Zandoma	Directrice		
8	YARO Zafianou	DPRAH Yatenga	Directeur	70381116	
9	SIMPORÉ Saïdou	DPRAH Passoré	Directeur	70330963	
10	OUEDRAOGO Lassané	DPRAH Loroum	Directeur		
11	OUEDRAOGO Abdoul	DPAH Loroum	Chef de service des aménagement hydrauliques et des productions agricoles		
12	ZOUGMOREÉ Abdouramane	DPRAH Loroum	Adjoint au DPRAH	70411360	
13	SAWADOGO Ousmane	DPRAH Passoré	Chef de service productions animales Yako	79584561	
14	COULIBALY Lassina	DPREnv Passoré	Chef de service planification et statistique sectoriel	70812025	
15	NABALOUM Antoine	DPAH Passoré	Responsable des études et statistique sectoriel	70649686	
16	SIEMDÉ S. Pierre	DP Passoré env	Chef de zone de Latoden	78660145	
17	BASSONO Boubié	DPRAH Passoré	Adjoint chef de zone Arbollé	70655711	

No	Nom et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts Téléphoniques	Adresse Mail
18	DRABO Paulin	FNGN	Resp unité économique		
19	ZONGO Arouna	FNGN	Resp conseil à l'exploitation familiale		
20	SANOU Souleymane	PAFASP	Responsable Antenne du Nord	76656483	
21	BARY Idrissa Dominique	CRA NORD	Président	70255104	
22	ZOROMÉ Adama	CRA NORD	Resp CIR/SIM		
23	SAVADOGO T. Issouf	Fédération des Coopératives Maraîchères du Lorum (FECOM/L) Titao	Président	71353684	
24	OUEDRAOGO R. Issa	(FECOM/L) Titao	Membre	70065349	
25	ZANGO Abdoulaye	(FECOM/L) Titao	Membre	72108304	
26	KOMI Souleymane	(FECOM/L) Titao	Responsable à l'organisation	70011016	
27	MAÏGA Hamadé	Union Communale Bétail Viande	Président	76712044	
28	BADINI Sayouba	Union Communale Bétail Viande	Vice Président	70369544	
29	KINDO Bouréma	Union Communale Bétail Viande	Membre	70358994	
30	OUEDRAOGO Bouréma	Union Communale Bétail Viande	Membre	71940944	
31	TALL Boukari	Union Communale Bétail Viande	Vice Président	75165854	
32	OUEDRAOGO Karim	Union Communale Bétail Viande	SG adjoint	76010218	
33	SAWADOGO Minata	Union Communale Bétail Viande	Responsable des femmes	72383102	

No	Nom et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts Téléphoniques	Adresse Mail
34	KAGONE Lizèta	Union Communale Bétail Viande	Membre	70535457	
35	Mme BARY	Laiterie KESSENE	Présidente	70260239 78687777	
36	SANOUE Maxime	Laiterie KESSENE	Gestionnaire	70563778	
37	SANOUE Béré	Laiterie KESSENE	Membre	70501300	
38	OUATTARA Ali	Association Formation Développement Ruralité (AFDR)	Cellule sécurité alimentaire	64336835	
39	DIALLO/TAPSOBA Sara	PNGT II	Coordonnatrice Régionale		
40	OUEDRAOGO Sidiki	Union Provinciale des éleveurs de volailles locale	Président	70109585	
50	SANKARA Joachim	Union Provinciale des Producteurs de Tomate (Nayinééré)	Président	70296346	
51	ZONGO Abdoulaye	Projet NEER TAMBA Gourcy	Responsable		
52	BONKOUNGOU Fati	Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (APF) PFNL/Latoden	Membre		
53	NANEMA Rosine	APF/PFNL/ Latoden	Membre		
54	SANKARA Raymonde	APF/PFNL Latoden	Présidente		
55	OUEDRAOGO Albertine Apolline	Union Provinciale des Producteurs de Niébé Yako	Membre	70101440	
56	Éleveurs ruminants petits	Arbollé	Non organisés		

Liste des Personnes rencontrées dans la Région des Hauts-Bassins

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	E-MAIL
01	HIEN Sitégné	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	Directeur Régional	70 66 92 222	
02	RAMDE Souleymane	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	Point focal PNVACA	71 44 89 65	ramdsolo@yahoo.fr
03	SANON Marius	Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	Directeur Provincial	70 10 38 28/ 76 67 03 30	smarius6@yahoo.fr
04	OUATTARA Salifou	Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	Point focal/OCAD ES	70 11 44 90	
05	BAMBA Ladji	ZAT/BAMA	Responsable de l'agriculture hors plaine à BAMA	70 29 33 24	
06	SANOU Auguste Léandre	OCADES-BOBO	Suivi évaluation	70 07 34 21/ 76 41 97 10	
07	OUEDRAOGO Jean Bosco	Interprofession Porcs Burkina	Responsable Président du CA	70 47 39 84/ 76 60 71 93	Jeanbosco_ued@yahoo.fr
08	SAWADOGO Idrissa	NEEMA AGRICOLE DU FASO SA (NAFASO)	Directeur Technique	70 25 11 35 / 76 11 72 90	nafaso@yahoo.fr idrisawa2003@yahoo.fr
09	KOUMARE Abdoulaye	Société Burkinabé des Fibres Textiles (SOFITEX)	Chef de département Modernisation des Exploitations Agricoles, Chargé des Relations avec les OPC	70 23 56 58/ 76 09 22 22	abdoukoumare@gmail.com

10	KINDA Amidou	Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matroukou	Directeur des affaires académiques, de la formation et du partenariat scientifique	70 27 55 39 / 78 12 93 49	Kindaamadou@yahoo.fr
11	OUATTARA Bakary	Union des producteurs du riz de BAMA	Président	76 90 57 96	
12	GUEL Salif	Lycée professionnel régional Guimbi Ouattara	Directeur des études	76 61 60 32	
13	KOUANDA Seydou	Direction Régionale de Ressources Animales et Halieutiques	Directeur Régional	70 30 25 06	
14	TRAORE Ladj	Direction Régionale de Ressources Animales et Halieutiques	Chef Service Etude et Planification (SEP)	70 22 20 62	
15	Mme SIDIBE née KONDE Fatoumata	Direction Régionale de Ressources Animales et Halieutiques	Directrice Provinciale du Houet	71 86 29 20	
16	KORBEOGO Issaka	Interprofession bétail – viande	Président	70 21 51 17	
17	BASSOROB OU Anakouba	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Directeur Régional	70 26 84 83	
18	SIDIBE Moussa	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Chef Service Etude et Planification (SEP)	70 71 89 44	
19	BACIE Bernard	Université Polytechnique de Bobo	Directeur de l'IDR	70 22 92 74	
20	OUEDRAOGO Ibrahim	INERA/Farakoba	Directeur	70 39 43 83	
21	COULIBALY Faustin	Président/CRA/HB	Président	70 67 63 42	

ANNEXE 2 : « TDR »

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Définitions

Dans cette étude, les mots "**agriculture**" et "**agricole**" couvriront l'ensemble de la production agro-sylvo-pastorale durable, c'est-à-dire la valorisation, aux plans écologique, économique et socioculturel, des ressources dites "naturelles", y compris aménagées par l'homme (retenues d'eau, épierrage, défrichage plus ou moins sélectif, travail du sol et culture, pâturage, etc.), en vue de produire des plantes non ligneuses (agriculture au sens strict) et ligneuses (sylviculture, agroforesterie) pour une utilisation humaine directe (alimentation, pharmacopée, etc.) ou par le biais des animaux (fourrages, pharmacopée vétérinaire, apiculture, etc.).

Le mot "**rural**", quant à lui, sera pris au sens strict de "lié à la production agro-sylvo-pastorale" (et non au sens large, par opposition à "urbain", défini par un seuil de population, par exemple d'agglomération de plus de 5000 habitants), c'est-à-dire incluant l'artisanat et autres services nécessaires à l'agriculture (construction de bâtiments agricoles, forge et mécanique agricoles, transformation artisanale de matières premières cultivées ou naturelles, crédit "rural", assurance ou météo agricole, etc.). Il ne faut pas se cacher l'impossibilité de délimiter, une fois pour toutes et pour toute utilisation, le contour linguistique et surtout opérationnel de ce terme "rural" qui oblige pratiquement, dans chaque contexte où on souhaite l'utiliser, à définir le périmètre choisi à cette occasion.

Le **conseil agricole** est compris comme l'ensemble des activités fournissant des informations et autres services immatériels aux agriculteurs au sens large (production agro-sylvo-pastorale). Il est souvent associé à l'appui (appui-conseil) aux producteurs et à leurs organisations professionnelles, qui représente le soutien matériel, direct (voyage d'étude, visite de lieux spécialisés (station de recherche agronomique) ou d'échange entre paysans, etc.) ou indirect (subvention aux intrants, bonification d'intérêt bancaire, détaxe sur le machinisme agricole, mise à disposition de stagiaires étudiants...)

Quant à la **vulgarisation agricole**, c'est un des outils du conseil agricole qui peut être défini comme l'apport aux producteurs des connaissances issues de la recherche scientifique et technique, issues d'autres producteurs (savoirs locaux) et de la capitalisation en général des connaissances, pratiques et compétences agro-sylvo-pastorales à partir des expériences nombreuses et diverses menées par les opérations de développement. Vulgariser c'est mettre à disposition du grand nombre la connaissance et la technique de spécialistes producteurs ou non (professionnels agricoles, chercheurs, enseignants, OPA, ONG, PTF, etc.).

Le conseil agricole débouche très vite, au cours de sa mise en œuvre, sur le **conseil aux OPA**, Organisations professionnelles agricoles, qu'elles soient formalisées ou pas (ex. groupements informels, associations ou coopératives et leurs unions, fédérations et autres, GIE ou groupements d'intérêt économique, etc.). Les 2 niveaux de conseil, individuel et collectif, quelle que soit la taille des groupes, étant interactifs, ils devraient être abordés en parallèle, en montrant de façon structurée (schéma fonctionnel, organisationnel et institutionnel) les points qui distinguent l'un de l'autre et ceux qui les lient.

1.2. Programme national de secteur rural, PNSR 2011-2015

Le secteur rural joue un rôle prépondérant dans l'économie du Burkina Faso. Il occupe environ 86% de la population active (RGPH, 2006) et sa contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) est estimée à environ 30% (IAP, 2010). Le secteur fournit environ 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Compte tenu de cette importance, le Gouvernement a adopté en 2003 la Stratégie de développement rural (SDR) comme cadre de référence des interventions dans le secteur rural. Pour opérationnaliser la SDR et le volet rural de la Stratégie de croissance accélérée de développement durable (SCADD), le

Gouvernement a élaboré et adopté le Programme national de secteur rural (PNSR 2011-2015) le 24 octobre 2012.

Le PNSR traduit la volonté du Gouvernement d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et de faire du secteur rural un levier important du développement de l'économie burkinabé. Il s'inscrit dans une vision du secteur rural formulée comme suit : « à l'horizon 2025, l'agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

Cette vision du secteur rural nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation et de conseil agricoles pour accompagner efficacement les acteurs dudit secteur dans leurs activités. Exprimée dans le PNSR par l'Action 3 -« Vulgarisation et appui-conseil agricoles » (AXE 1. « Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires » dans son Sous-programme 1.1. « Développement durable des productions agricoles ») : « *Il s'agira par le canal du Système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole (SNVACA) de :* (i) *capitaliser les bonnes pratiques agricoles issues de la recherche et des savoirs locaux ;* (ii) *renforcer les capacités techniques (supports et outils de vulgarisation, formation des agents) et logistiques des services de vulgarisation ;* (iii) *mettre en œuvre par les agents des services techniques et surtout par le secteur privé, les programmes d'appui-conseil aux producteurs ;* (v) *mettre en place des cadres de concertation entre les acteurs impliqués (chercheurs, agents de vulgarisation, producteurs, secteur privé, etc.) dans l'appui-conseil du niveau central à l'échelon local. »*

La présente étude doit contribuer à la conception du programme sectoriel qui fera suite au PNSR. C'est pourquoi un de ses objectifs est d'évaluer cette Action 3. « Vulgarisation et appui-conseil agricoles » du PNSR.

1.3. Importance et place du conseil agricole

Il est reconnu que la vulgarisation agricole est un des maillons importants du développement de l'agriculture à travers la facilitation du transfert et de l'adoption des pratiques et technologies issues de la recherche et des savoirs locaux. Elle est le produit essentiel de la recherche et le pilier du développement agricoles. La recherche agricole, même performante, n'aura d'impacts que si les services de vulgarisation publics comme privés parviennent à faciliter l'adoption des pratiques, technologies et innovations par les bénéficiaires.

De ce fait, la performance de l'agriculture burkinabè sera donc fonction du dynamisme, d'une part, de sa recherche agricole et, d'autre part, de ses services publics et privés d'appui, conseil et de vulgarisation en vue d'accélérer l'adoption des pratiques et technologies par les acteurs, et le développement des entreprises agricoles.

Il faut ajouter que la performance de l'agriculture et du conseil agricole dépendent beaucoup du contexte du secteur rural qui apporte plus ou moins les conditions indispensables sans lesquelles le conseil immatériel n'aura pas un effet significatif : infrastructures, politiques incitatives, formation, recherche, etc.

L'histoire du conseil agricole au Burkina Faso est ancienne, pratiquement depuis l'indépendance, et elle peut être tracée à travers de nombreux documents, comme le rapport du « Séminaire national sur la liaison recherche-vulgarisation » datant de 1985, animé par le ministère de l'agriculture et de l'élevage avec l'appui de la FAO, qui dessinait déjà il y a 30 ans de façon détaillée les contours de la question au début de la période d'ajustement structurel qui a depuis lors conditionné largement les limites du rôle de l'Etat dans les services publics.

1.4. Besoin d'une stratégie actualisée de conseil agricole

Au Burkina Faso, comme dans beaucoup d'autres pays de la sous-région, les systèmes de conseil en place sont très peu efficaces et sont en déphasage avec les nouveaux enjeux et défis de l'agriculture. En effet, un conseil agricole moderne et performant devrait être en mesure de :

- 3) s'adapter à la professionnalisation des organisations faïtières, à l'apparition de nouveaux acteurs et des technologies de l'information et de la communication ;
- 4) s'adapter à la typologie des exploitations agricoles du pays qui sont en constante évolution mais aussi à la promotion des filières et à la diversification agricoles ;
- 5) tenir compte des spécificités agricoles régionales afin de répondre au mieux aux besoins des producteurs en matière de renforcement de capacités et de paquets technologiques ;
- 6) devenir une co-construction de savoirs et de compétences entre producteurs, conseillers et autres acteurs participant au conseil, dépassant ainsi la représentation simpliste d'un simple transfert en direction des producteurs.

C'est pour permettre la prise en compte de ces nouveaux défis qu'il est préconisé d'élaborer une nouvelle stratégie nationale de conseil agricole afin d'impliquer plus fortement tous les acteurs professionnels des chaînes de valeur.

Les questions à résoudre sont, entre autres :

- 7) quels objectifs et fonctions prioritaires donner au conseil agricole selon le contexte de sa mise en œuvre : objectifs spécifiques (productivité, agriculture durable, résilience, innovation, organisation professionnelle...), filières porteuses, région, types d'exploitations, ressources disponibles, etc. ?
- 8) comment assurer durablement le conseil agricole pour répondre aux besoins et demandes des différents groupes d'acteurs du secteur rural ?
- 9) capacité des différents types d'acteurs à contribuer aujourd'hui au conseil agricole et à évoluer vers plus d'efficacité ?
- 10) comment articuler les rôles des différentes familles d'acteurs en vue de l'efficacité et de la durabilité du conseil agricole ?
- 11) quel financement du conseil agricole mettre en place pour le pérenniser ?
- 12) quelles sont les conditions extérieures au conseil agricole qui manquent aujourd'hui en priorité pour sa réussite et sa durabilité ?
- 13) comment répondre aux besoins spécifiques des PME et PMI agricoles en services non financiers ?
- 14) comment valoriser efficacement les résultats de la recherche agricole pour l'amélioration la productivité des exploitations à travers leur transfert et leur diffusion efficiente ?
- 15) comment valoriser efficacement dans le conseil agricole les connaissances et savoir-faire des producteurs et autres professionnels du secteur ?
- 16) comment assurer un conseil agricole qui prenne en compte le genre, les spécificités des départements ministériels en charge du secteur rural et qui responsabilise les différents acteurs ?
- 17) comment prendre en compte les changements climatiques et la résilience des populations ?
- 18) comment intégrer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ?
- 19) quels indicateurs SMART de performance du conseil agricole choisir pour suivre les activités et réalisations, et évaluer les résultats et impacts ?

C'est fort de ce qui précède que, dans le cadre de l'élaboration du Programme national du secteur rural (PNSR), les états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui se sont tenus en novembre 2011 ont retenu parmi les mesures de réformes la révision du SNVACA.

Il s'agit d'élaborer **une stratégie nationale de conseil agricole en vue d'accroître durablement la productivité et la compétitivité des productions et chaînes de valeurs**

agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques et prenant en compte la sauvegarde de l'environnement et le changement climatique.

Cette mesure est retenue pour être mise en œuvre dans le cadre du financement additionnel du PAFASP. C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces termes de références (TDR).

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif global

L'objectif global de l'étude est de contribuer à accroître durablement la productivité et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et à sauvegarder l'environnement dans le contexte actuel marqué par les changements climatiques.

2.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'étude est d'élaborer et d'adopter une stratégie nationale de conseil agricole.

2.3. Résultats attendus

L'objectif spécifique sera réalisé si les résultats suivants sont atteints :

Résultat 1. Un diagnostic est mené des systèmes, méthodes, pratiques, résultats et impacts du conseil agricole pratiqué par les services publics, ONG, OP et privés au cours des 15 dernières années, et les principales leçons et recommandations en sont tirées.

Résultat 2. La logique d'intervention du conseil agricole à l'échelle nationale sur 5 ans est adoptée.

Résultat 3. Le système national de gestion du conseil agricole est adopté.

2.4. Mandat du consultant

Les principales activités dévolues au consultant se dérouleront sur le territoire national et ne concernent que le Burkina Faso, même si elles font référence au contexte international. De façon non exhaustive, elles devraient être, par résultat :

***Résultat 1.** Un diagnostic est mené des systèmes, méthodes, pratiques, résultats et impacts du conseil agricole pratiqué par les services publics, ONG, OP et privés au cours des 15 dernières années, et les principales leçons et recommandations en sont tirées.*

A 1.1. Faire la revue documentaire et une brève analyse des documents clés, aux plans technique, institutionnel et financier, sur les interventions, approches et méthodes, études, séminaires et formations en conseil agricole (plans et programmes, rapports, etc.).

A 1.2. Mener des visites de terrain et entretiens auprès des acteurs pertinents afin de couvrir la diversité des formes de conseil agricole, des besoins et demandes de conseil.

A 1.3. Recenser et analyser la perception, par les différents acteurs, des termes clés : « conseil agricole », « vulgarisation agricole », « conseil de gestion à l'exploitation », « CEF ou conseil à l'exploitation familiale », « conseil de gestion aux OP ».

A 1.4. Etablir une typologie des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation, par rapport à leurs besoins en conseil, appui et formation initiale et continue.

A 1.5. Décrire et analyser, sur les 15 dernières années, les forces et faiblesses des acteurs, les opportunités et contraintes du contexte national et international, la durabilité des systèmes et stratégies (rôles et responsabilités en fonction des différents groupes d'acteurs et de leurs besoins, canaux et circuits de transmission des messages, relations entre acteurs, cadres de concertation, mécanismes de mise en œuvre, de financement, dispositifs de suivi évaluation, etc.).

A 1.6. Evaluer l'Action « Vulgarisation et appui-conseil agricoles » du PNSR, selon les critères classiques de pertinence, efficacité, efficacité et durabilité de l'intervention, aux plans technique, institutionnel et financier.

A 1.7. Décrire et analyser les actions de conseil agricole en cours en 2015-2016, menées par l'Etat et tous types d'acteurs, ainsi que leurs perspectives et conséquences, selon un scénario optimiste-tendanciel-pessimiste.

A 1.8. Identifier et analyser les enjeux actuels et les attentes (besoins, demandes) des différents acteurs en conseil agricole, en matière d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions et chaînes de valeurs, et d'accroissement de leurs revenus.

A 1.9. Proposer les aspects à prendre en compte dans le conseil agricole pour satisfaire aux critères du développement durable et s'adapter au changement climatique.

A 1.10. Construire l'arbre des problèmes actuel du conseil agricole.

Résultat 2. La logique d'intervention du conseil agricole à l'échelle nationale sur 5 ans est adoptée.

A 2.1. Présenter l'arbre des objectifs du conseil agricole (idéal et exhaustif) et le commenter pour en dégager la stratégie proposée qui en tire (i) les priorités à recommander, (ii) les options à conserver pour études et décisions ultérieures, et (iii) les conditions à promouvoir hors du conseil lui-même (éléments de la politique du secteur rural complémentaires du conseil, à l'amont et l'aval des filières).

A 2.2. Proposer, argumenter (pertinence, faisabilité, durabilité, coûts-avantages, 3 piliers du développement durable, prise en compte du genre, adaptation au changement climatique, etc.) et adopter une stratégie globale et souple de conseil agricole (incluant objectifs, principes, approches, méthodes, outils, rôles et responsabilités des acteurs, système de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des résultats et impacts, moyens humains, matériels et financiers durables, mesures d'accompagnement).

A 2.3. Proposer et adopter la logique d'intervention du conseil agricole à l'échelle nationale comprenant la structure des objectifs-résultats-activités-moyens, les indicateurs (définition, cible à 5 ans, mode de calcul), les sources de vérification, et les hypothèses.

Résultat 3. Le système national de gestion du conseil agricole est adopté.

A 3.1. Proposer et commenter le diagramme institutionnel et fonctionnel de la stratégie : fonctions-relations-acteurs.

A 3.2. Elaborer et adopter le calendrier de réalisation de la stratégie : activités-périodes-responsables.

A 3.3. Etablir le budget programme de la stratégie selon la norme nationale.

METHODOLOGIE

La méthodologie et le calendrier à proposer pour cette étude doivent comprendre les étapes suivantes :

- 20) Atelier de cadrage de l'étude avec le CTS pour harmoniser et adopter entre les parties la compréhension des TDR, la méthodologie et le calendrier de l'étude ;
- 21) Atelier de validation du rapport de démarrage par le CTS précisant, entre autres, la méthodologie et le calendrier de l'étude ;
- 22) Atelier de validation du rapport de diagnostic par le CTS ;
- 23) Atelier de restitution du rapport provisoire au CTS ;
- 24) Atelier national de validation du rapport provisoire de l'étude.

4. LIVRABLES

A l'issue de l'étude, les consultants fourniront les livrables suivants :

- 25) le rapport définitif de l'étude décrivant le déroulement de la mission, le diagnostic finalisé en fin de mission, les comptes rendus des différents ateliers, les analyses et recommandations du consultant ;
- 26) le document de stratégie nationale du conseil agricole et ses annexes opérationnelles : schéma institutionnel et fonctionnel, calendrier, et budget programme.

Le consultant doit déposer au SP/CPSA un rapport définitif physique en cinq (05) exemplaires ainsi qu'une copie version électronique Word sur support numérique reproductible (Clé USB).

5. SUIVI DE L'ÉTUDE

Un Comité technique de suivi (CTS) sera mis en place et composé comme suit :

- 27) Un (1) président : représentant des organisations professionnelles agricoles.
- 28) Un (1) vice-président : représentant des départements ministériels du secteur rural.
- 29) Un (1) deuxième vice-président : représentant du secteur privé.
- 30) Des rapporteurs désignés par le SP/CPSA comprenant des représentants des services techniques et des OP.

L'effectif des membres du comité n'excédera pas dix (10) personnes. Ils seront désignés par les groupes d'acteurs des sous-secteurs et des systèmes de production (producteurs, transformateurs, industriels, commerçants). Ces membres seront répartis comme suit :

- 31) Trois (3) représentants des groupes d'acteurs professionnels des secteurs.
- 32) Deux (2) représentants du secteur privé.
- 33) Cinq (5) représentants des services publics.

Ce comité est chargé du suivi opérationnel de l'étude. Il aura pour mandat de :

- 34) organiser des rencontres de cadrage ;
- 35) veiller au respect du chronogramme de l'étude ;
- 36) appuyer l'équipe de consultants dans la conduite de l'étude à travers la fourniture de la documentation et la facilitation des entretiens avec les acteurs ciblés ;
- 37) valider la méthodologie de l'étude, le rapport de démarrage;
- 38) organiser l'atelier de restitution du rapport provisoire et de validation.

6. PROFIL ET MODE DE RECRUTEMENT DU CONSULTANT

6.1. Profil du consultant

Cette mission s'adresse à des bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études disposant des capacités requises dans la conduite d'études similaires. Le consultant devra posséder des compétences couvrant les domaines de l'appui-conseil aux acteurs des filières et des PME/PMI agricoles.

Le consultant devra mobiliser une équipe ayant d'excellentes compétences d'analyse, et de rédaction, composée des experts suivants dont l'un sera chef d'équipe, responsable de la conduite et des résultats de l'étude :

1. Un Ingénieur d'agriculture, agroéconomiste ou Conseiller d'agriculture ayant un diplôme d'étude supérieure ou une expérience équivalente, des compétences avérées en conseil agricole et planification rurale, et une expérience de 15 ans au moins dans le développement rural, dont au moins 10 ans de terrain ;
2. Un Ingénieur en agroalimentaire ayant un diplôme d'étude supérieure ou une expérience équivalente, des compétences avérées en commercialisation et transformation agricole, et une expérience de 10 ans dans le développement rural dont au moins 5 ans de terrain avec des connaissances en conseil agricole ;
3. Un Zootechnicien ayant un diplôme d'étude supérieure ou une expérience équivalente, ou un Docteur vétérinaire, ayant des compétences avérées en développement de tous les types d'élevage traditionnel et moderne, une expérience de 10 ans dans le développement rural dont au moins 5 ans de terrain avec des connaissances en conseil agricole ;
4. Un Ingénieur ou Inspecteur des eaux et forêts ayant un diplôme d'étude supérieure ou une expérience équivalente, ayant des compétences avérées en foresterie et agroforesterie, et une expérience de 10 ans dans le développement rural dont au moins 5 ans de terrain avec des connaissances en conseil agricole ;
5. Un Sociologue option sociologie rurale ayant un diplôme d'étude supérieure ou une expérience équivalente, avec des compétences avérées en pédagogie des adultes, une expérience de 5 ans dans la recherche-développement et des connaissances en conseil agricole.

39) 6.2. Sélection du consultant

Le critère de sélection portera essentiellement sur les expériences similaires et d'envergure pertinente à la présente mission. Le consultant doit avoir réalisé au minimum trois (03) études dans le domaine spécifique de **l'élaboration d'une stratégie nationale de conseil dans le domaine agricole.**

au cours des dix (10) dernières années (entre 2006 et 2015)

7. DUREE ET FINANCEMENT

L'étude est prévue pour une période de 60 jours calendaires, dont 30 jours de durée effective de la mission pour les consultants.

Le financement sera assuré dans le cadre de la convention entre le PAFASP et le SP/CPSA.

8. PLANNING

N°	Désignation	Déc. 15 à mars 16			Avril 16				Mai 16			
					S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1.	Demande ANO sur les TDR	■										
2.	Recrutement du consultant	■	■	■								
3.	Atelier de cadrage avec le CTS				■							
4.	Conduite de l'étude sur le terrain					■	■	■	■			
5.	Réunion du CTS pour valider le rapport de démarrage					■						
6.	Réunion du CTS pour valider le diagnostic							■				
7.	Atelier de restitution du rapport provisoire devant le Comité technique de suivi									■		
8.	Atelier National de validation du rapport provisoire										■	
9.	Finalisation et dépôt du rapport d'étude											■